



# BROCHURE

## GENERALE ET TECHNIQUE

**GAM GAF GR**  
**2018 . 2019**

<b>Organigramme Administratif CRGG</b> .....	<b>1</b>
<b>Organigramme Technique CRGG</b> .....	<b>2</b>
<b>Cahier des Charges : Généralité</b> .....	<b>4</b>
Objet du Cahier des Charges .....	4
Le Comité d'Organisation Local .....	4
Relation COL et Comité Régional .....	4
Assurances .....	4
SACEM .....	4
Activités Diverses .....	4
<b>Secteurs Administratifs financiers</b> .....	<b>4</b>
Information des participants .....	4
<b>Permanence Accueil</b> .....	<b>5</b>
Les documents remis par le COL .....	5
<b>Réception</b> .....	<b>5</b>
<b>Hébergement Finale Zone Antilles Guyane</b> .....	<b>5</b>
Compétiteurs et accompagnateurs .....	5
Officiels (jury, responsables de déroulement...) .....	5
<b>Restauration</b> .....	<b>5</b>
Compétiteurs et Accompagnateurs .....	6
Officiels (responsables de déroulement..) .....	6
<b>Transport Zone Antilles-Guyane</b> .....	<b>6</b>
<b>Affaires Financières</b> .....	<b>6</b>
Dépenses .....	6
Recettes .....	6
<b>Secteur Technique</b> .....	<b>6</b>
Le personnel .....	6
Secrétaire d'ateliers et autres .....	7
Estafettes .....	7
Chronomètres .....	7
Juges de lignes .....	7
Secrétariat technique .....	7
Traitement des résultats .....	7
Transmission des résultats .....	7
Cérémonies protocolaires .....	8
<b>Médical et Sécurité</b> .....	<b>8</b>
Service d'ordre et de sécurité .....	8
Homologation des enceintes sportives .....	8
Obligations médicales .....	8
<b>Sponsors</b> .....	<b>8</b>
<b>Démonstrations</b> .....	<b>9</b>
<b>Buvette &amp; Restauration</b> .....	<b>9</b>
<b>Informations &amp; Invitations</b> .....	<b>9</b>
<b>Fléchage</b> .....	<b>9</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>9</b>
<b>Calendrier des Compétitions GAM GAF</b> .....	<b>10</b>
<b>Tableaux Synoptiques</b> .....	<b>12</b>

GAF par équipe .....	12
GAF Individuel .....	13
GAM Equipe .....	14
GAM Individuel .....	14
<b>Règlementation Des Compétitions Régionales. ....</b>	<b>16</b>
Règlementation des Compétitions Régionales .....	16
Règlementation Médicale .....	16
Changement de catégories. Montées ou Descentes.....	16
Secrétariat .....	16
Engagements .....	16
Forfaits .....	16
Tarifs engagements .....	17
Jugement .....	17
Rôles du Responsable du Plateau Gam-Gaf-GR .....	18
Rôles du Responsable Jury .....	18
<b>Les secteurs et Périodes de Vacances Scolaires. ....</b>	<b>20</b>
<b>Les Stages Régionaux et C.P.R pour la Saison 2018 - 2019. ....</b>	<b>21</b>
<b>Centre de Perfectionnement Régional. ....</b>	<b>24</b>
Tarifs CPR .....	24
Les dates des C.P.R .....	24
Horaires et lieux .....	24
Effectifs .....	24
Obligations .....	24
<b>Préparons Nos Stages. ....</b>	<b>25</b>
Les lieux .....	25
Les programmes techniques .....	25
L'encadrement .....	25
Les Dates limites d'inscriptions .....	25
Les règlements .....	25
<b>Sommaire Brochure des Formations Cadre et Juge .....</b>	<b>27</b>
<b>Contacts Utiles .....</b>	<b>28</b>
<b>Formations. Comment ça marche ? .....</b>	<b>29</b>
<b>Règlement Intérieur du CRGG lors des FORMATIONS. ....</b>	<b>30</b>
<b>Se Former pour Encadrer en Club .....</b>	<b>31</b>
<b>Schéma général fédéral : ANIMATEUR. ....</b>	<b>32</b>
<b>Juge Niveau 1. ....</b>	<b>44</b>
Règlementation .....	44
Formation .....	44
<b>Juge Niveau 2. ....</b>	<b>44</b>
Règlementation .....	44
Formation .....	44
<b>Autorisation Parentale .....</b>	<b>52</b>
<b>Droit à l'Image .....</b>	<b>54</b>

**COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE DE GUADELOUPE**  
**8/9 immeuble Lacroix, 97139 LES ABYMES**  
**Tel / Fax : 05 90 20 47 43 - Portable : 06 90 33 05 07**

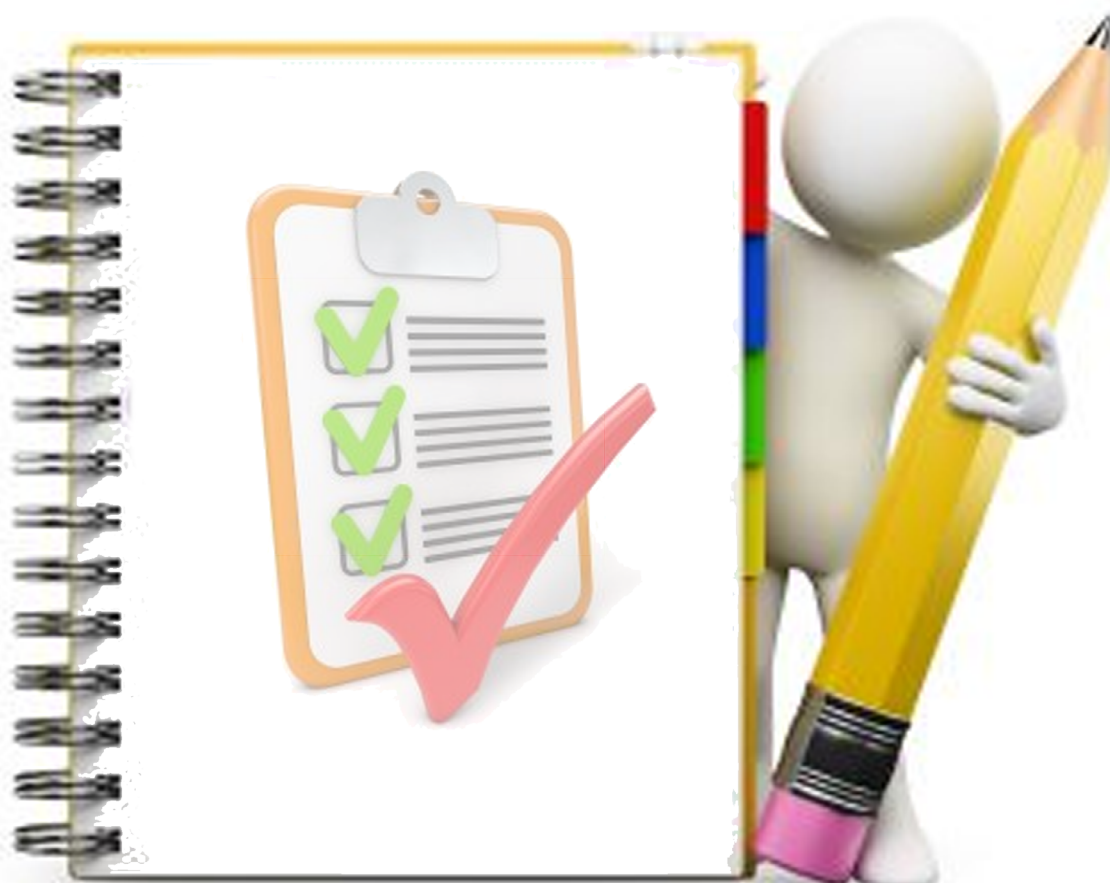
### COMITÉ DIRECTEUR

Président . . . . .	SILMON Jean Philippe
Vice-Présidente . . . . .	SUBILIA Rachel
Secrétaire Général . . . . .	JOYEUX Max
Secrétaire Adjointe . . . . .	DEBRAND Sandra
Trésorière . . . . .	JEAN-PIERRE Anna
Trésorière Adjointe . . . . .	ALIN Sandra
Membres . . . . .	LOUIS Corinne
. . . . .	MARCONNET Christelle
. . . . .	NARANIN Silver

## COMMISSIONS TECHNIQUES

D.T.G. ....	DEVERITE Jenny
<b>GAF</b>	
Déléguée Technique Régionale .....	LAURENCE Frédérique
Membres .....	PUJOL Océanne
.....	DEVERITE Jenny
Responsable des Juges .....	PUJOL Nathalie
<b>GFL</b>	
Déléguée Technique Régionale .....	KAUFMANN Magalie
<b>GR</b>	
Déléguée Technique Régionale .....	PRIAM Owen
Responsable des juges .....	CAPELLE Hélène
Adjointes .....	MIMIFIR Sabrina
.....	CALODAT Yaël
Responsable jeunesse (CF-ACCESS) .....	PRIAM Owen
Adjointes .....	ALTIS Célia
.....	CALODAT Yaël
Responsable compétition .....	PRIAM Owen
Adjointe .....	CAPELLE Gislène
.....	
Responsable de la formation de cadres .....	PUJOL Nathalie
.....	
Commission Juge .....	MARCONNET Christelle
.....	DEBRAND Sandra
.....	CALODAT Yaël
.....	MIMIFIR Sabrina
.....	PUJOL Nathalie

# CAHIER DES CHARGES



Comité  
Régional  
Guadeloupe

# CAHIER DES CHARGES : GÉNÉRALITÉ

## OBJET DU CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges a pour objet de définir les règles de l'organisation des compétitions sur le territoire de la Guadeloupe.

Il s'appuie sur le cahier des charges de la FFG et reste en conformité avec les statuts, règlement intérieur, règlements techniques et obligations contractuelles de la FFG.

Il définit les responsabilités techniques.

## LE COMITÉ D'ORGANISATION LOCAL

Le cadre juridique du COL s'appuie obligatoirement sur une association déclarée, agréée et affiliée à la FFG.

Le responsable du COL est nécessairement le Président de l'association support.

### COMPOSITION DU COL :

- Membres actifs : désignation à l'initiative du COL
- Membres de droit : 1 représentant du comité régional.
- 1 membre de l'ETR

Le COL peut aussi s'assurer du concours des élus locaux et associations diverses.

L'organisation du COL est laissée à son initiative. Néanmoins, au moins 3 semaines avant la compétition, le responsable du COL fera parvenir au comité régional un organigramme complet du COL en faisant apparaître tous les secteurs du cahier des charges et leurs responsables respectifs.

En même temps que l'organigramme, le COL transmettra un échéancier des réunions prévues pour cette organisation.

## RELATION COL ET COMITÉ RÉGIONAL

Une liaison permanente doit exister entre le ou les responsables du COL et le Comité régional afin de permettre un suivi des travaux.

L'agent de développement ou un autre Conseiller Technique (noté CT) désigné de la région assistera à une ou plusieurs réunions du COL.

Le programme général de la manifestation est fixé par le CT ou le responsable des compétitions (RC) après avis du COL.

## ASSURANCES

Le COL devra s'assurer auprès de son assurance des garanties offertes à cette occasion.

A défaut le COL doit souscrire une garantie spécifique temporaire.

Les bénévoles licenciés bénéficient, outre la garantie responsabilité civile, de la garantie atteinte corporelle prévue au contrat souscrit par la FFG

Les bénévoles occasionnels déjà couverts par la responsabilité civile du COL, ne bénéficient pas de cette garantie.

## SACEM

Le COL devra se conformer en tous points au protocole national FFG/SACEM.

## ACTIVITÉS DIVERSES

Toute activité autre que la compétition en elle-même sera soumise à l'approbation du CT ou du RC (démonstration, film souvenir, photos, tombola...)

Les dispositions non prévues au cahier des charges seront réglées directement entre le COL et le CT.

## SECTEURS ADMINISTRATIFS FINANCIERS

### INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le COL constitue un dossier d'information aux clubs dans lequel il inclue :

- Un plan où se déroule la manifestation
- Le lieu et horaires de permanence et d'accueil.
- Les coordonnées téléphoniques et E.MAIL des personnes responsables
- La procédure pour le règlement des engagements dont les tarifs sont fixés en début de saison par le Comité Régional. Les chèques des engagements doivent être libellés à l'ordre du comité régional de Guadeloupe CRGG.
- Tous les renseignements utiles à son organisation (repas, palmarès...)
- Les horaires de la compétition fournis par le CT ou le RC

**Pour toutes les disciplines, le COL doit trans-**

**mettre le dossier par mail au Comité Régional 15 jours avant la date de forclusion du paiement des engagements. Le plus tôt est le mieux. Le Comité Régional envoie par mail le dossier club.**

Les dates limites d'envoi sont communiquées par le Comité Régional.

## PERMANENCE ACCUEIL

Y seront remis la documentation concernant la compétition ainsi que les accréditations.

### LES DOCUMENTS REMIS PAR LE COL

#### Aux délégations :

- Invitations diverses
- Accréditation Badges
- Informations utiles
- Tickets repas.....

#### Aux officiels :

- Un badge
- Diverses informations utiles

#### Accréditations :

Une carte d'accréditation ou autre autorise l'accès à certains lieux de la manifestation de façon permanente ou ponctuelle.

#### Elle est établie d'office pour les participants suivants :

- Officiels identifiés
- Juges experts identifiés
- Invités d'honneur
- Sponsors et fournisseurs
- Membre du COL

Pour les délégations, le nombre d'accréditations est établi de la façon suivante :

#### Compétitions par équipes :

- 1 équipe qualifiée
- 1 par gymnaste
- 2 entraîneurs
- 1 juge
- 1 dirigeant
- 2 ou plusieurs équipes qualifiées.

#### Chaque équipe reçoit en plus :

- 1 par gymnaste

- 1 pour 1 entraîneur
- 1 pour 1 juge si nécessaire

#### Compétitions individuelles :

Par club et par discipline (GA/GR)

- 1 dirigeant
- 1 par gymnaste participant
- 1 entraîneur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 5 gymnastes

En GR nombre de badges en fonction du nombre de juges demandés par club.

Attention aux compétitions en double jury qui peuvent impliquer des badges supplémentaires. Dans tous les cas, le COL devra s'adapter à toute demande particulière en accord avec le CT ou le RC.

## RÉCEPTION

Le COL peut organiser une réception en présence des personnalités locales. Il se mettra d'accord avec le CT ou le RC sur le choix du lieu et du moment.

## HÉBERGEMENT FINALE ZONE ANTILLES GUYANE

### COMPÉTITEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Le COL communique dans son dossier la liste des différentes possibilités de logement et de restauration.

#### Il peut décider à sa convenance :

- De laisser à chacun le soin d'effectuer ses propres réservations.
- De coordonner les demandes des participants.

### OFFICIELS (JURY, RESPONSABLES DE DÉROULEMENT...)

Le CT ou le RC communique la liste nominative des personnes prises en charge par le COL.

## RESTAURATION



## COMPÉTITEURS ET ACCOMPAGNATEURS

Le COL peut proposer une restauration sur le lieu de la compétition. Il fixe les menus et le prix à sa convenance en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité. L'assurance peut couvrir ce type de risque (à vérifier)

### OFFICIELS (RESPONSABLES DE DÉROULEMENT.)

Les repas doivent être prévus sur le lieu de la compétition particulièrement pour les responsables du déroulement.

Les plages horaires de repas sont fixées par le CT ou le RC en fonction du déroulement de la compétition.

Pendant la compétition, il faut prévoir des « tournées » de boissons (café, thé en particulier) pour soutenir les juges. Suivant les heures, un « en-cas » est offert.

Possibilités aussi de mettre à disposition des officiels et du COL, un coin VIP, qui sert de repos en même temps. L'endroit doit être isolé du public et des compétiteurs.

## TRANSPORT ZONE ANTILLES-GUYANE

A la demande, le COL devra prévoir d'aller chercher des officiels à l'aéroport et d'assurer le transport de l'hôtel à la salle de compétition.

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### DÉPENSES

#### FRAIS À LA CHARGE DE L'ORGANISATEUR :

- Frais découlant de l'organisation et concernant les installations et le matériel (location de salle, de plateau gymnique et de matériel divers...)
- Frais concernant la décoration, la promotion ....
- Frais d'administration (reprographie, tél.....)
- Frais de billetterie, et autres
- Les assurances

#### FRAIS À LA CHARGE DU COMITÉ RÉGIONAL :

- Frais de déplacement des officiels (juges et

responsables) sur convocation régionale.

- Frais d'indemnités des juges et officiels, si convocation régionale
- Frais de mission du CT ou RC pour la ou les réunions de préparation
- Badges

## RECETTES

### RECETTES DE L'ORGANISATEUR :

#### RECETTES DU COMITÉ RÉGIONAL :

- Engagements
- Entrées en GA quand l'organisation est régionale
- Entrées
- Loteries
- Stands
- Restauration
- Sponsors
- Publicité
- Buvettes
- Subventions diverses (mairies, conseil général et régional...)

## SECTEUR TECHNIQUE

### LE PERSONNEL

Outre le responsable général du COL, doivent être désignées des personnes sur des postes importants de l'organisation technique :

- Un responsable des installations et du matériel (qui devra être présent tout le long des épreuves)
- Un responsable de la gestion administrative (informatique, palmarès, )
- Un responsable du secteur médical (médecin, locaux...) Faire appel par écrit au médecin régional.
- Un responsable de la sécurité (dans et hors salle de compétition)
- Un responsable du contrôle des engins en GR.

## SECRÉTAIRE D'ATELIERS ET AUTRES

Le COL désigne et forme des personnes qualifiées et aptes à seconder les responsables des juges :

- 3 à 5 personnes en permanence pour pallier les Problèmes matériels (GA : magnésie, barres à monter et descendre...)
- Des accompagnateurs de groupes si besoin
- Des secrétaires d'atelier adultes ou grands adolescents (juges si possible)
- 4 à 8 pour GAF et 4 en GAM (si double jury)
- 4 pour GR

Ces personnes ont pour tâche (suivant les disciplines) de retranscrire les notes des juges sur la feuille de match, de faire les calculs en vue d'affichage pour le public.

## ESTAFETTES

(suivant disciplines)

A chaque table de jury, doit également se trouver « une estafette » qui aura à charge d'afficher les notes des juges et de porter la feuille de match au secrétariat.

Le nombre correspond au nombre de secrétaires d'atelier.

## CHRONOMÉTREURS

Le COL désigne des personnes adultes ou grands adolescents (juges si possible) pour le chronométrage :

- 2 pour la GAF (+ 2 si double jury)
- 1 pour la GAM
- 2 pour la GR

## JUGES DE LIGNES

- 4 pour la GR

## SECRÉTARIAT TECHNIQUE

Le secrétariat technique est désigné par le CRGG. Il a pour mission :

- Le traitement informatique des résultats.
- La production du palmarès partiel et affichage.
- La production du palmarès définitif

Il appartient au CRGG de finaliser la compétition

par l'envoi des résultats au travers du logiciel de compétition FFG.

### PRÉPARATION DE LA COMPÉTITION :

Avant le début de la saison compétitive, les clubs organisant une compétition régionale doivent se rapprocher de leur région pour assister à une formation informatique sur le logiciel de compétition, à cette occasion, il est demandé de venir avec le matériel qui servira à la compétition pour installer le logiciel et apprendre à le manipuler.

(Déplacement charge COL).

**Cette formation est obligatoire pour tous les clubs organisant une compétition.**

En ce qui concerne les feuilles de match, elles sont éditées par le CRGG avec le logiciel de compétition.

Les tickets de juges GR sont préparés par le responsable des juges GR.

Il appartient à chaque juge expert GA de préparer ses propres fiches.

## TRAITEMENT DES RÉSULTATS

Les résultats sont traités par informatique et uniquement sur les logiciels de compétition FFG (téléchargeable sur le site FFG).

Les numéros des compétitions à finalités nationales sont attribués d'office par la FFG.

En ce qui concerne le nombre d'ordinateurs, il est demandé :

### POUR LES COMPÉTITIONS GA ET TEAM GYM :

2 pour les GAM/ GAF (2 si nous travaillons en double jury)

### POUR LES COMPÉTITIONS GR :

2 ordinateurs traitant des catégories différentes  
1 de secours si possible.

### SUR CHAQUE POSTE IL FAUT PRÉVOIR MINIMUM :

- 1 personne qui dicte les notes et range les feuilles de match
- 1 personne qui rentre les notes dans l'ordinateur.

## TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Plus de palmarès papier à transmettre officiellement

### INFORMATIQUE :

Envoyer les palmarès officiels au site internet à [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com) par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPW.

## CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

Les heures sont fixées dans l'organigramme. Il appartient au responsable protocole du COL en relation avec l'officiel du Comité Régional de faire le protocole de remise des récompenses avec les personnalités politiques et fédérales présentes.

Une feuille doit être prévue à l'avance (précisant nom, qualité de la personne..) remplie lisiblement et remise au chef de plateau pour lecture du palmarès.

# MÉDICAL ET SÉCURITÉ

## SERVICE D'ORDRE ET DE SÉCURITÉ

Il appartient au club organisateur de faire une demande d'autorisation d'utilisation de l'installation qu'elle soit publique ou privée auprès du propriétaire.

Dans tous les cas il appartient au maire de prendre des dispositions qui s'imposent pour la sécurité. Il est en droit de demander à l'organisateur un service d'ordre s'il le juge nécessaire, bien que ce ne soit pas obligatoire (art 23 de la loi 95-79-333 du 21 janvier 95).

Le décret du 31 mai 97 n'impose pas dans ce cas de qualification particulière de service prévu par l'organisateur.

L'autorité en charge du service d'ordre est l'organisateur.

L'article 4 du décret du 31 mai 97 indique que le service d'ordre a pour rôle de prévenir autant que possible les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des spectateurs et des pratiquants.

Il se doit :

- D'inspecter les installations avant la manifestation
- Constituer un dispositif de sécurité
- Organiser la circulation des personnes dans et hors enceinte sportive
- Organiser le parking
- Être prêt à intervenir à tout moment (mouvement de foule, assistance, secours)
- Savoir alerter les services de police ou de secours dans les plus brefs délais
- Veiller au dégagement permanent des accès de secours.

Il est utile en amont de prévenir les services de

pompiers, police et hôpital les plus proches de la manifestation.

## HOMOLOGATION DES ENCEINTES SPORTIVES

- Le maire doit faire appel à une commission de sécurité compétente dans le cas de l'utilisation à des fins sportives d'une enceinte dont la vocation est autre (palais des congrès, parc des expos....)

La commission doit être saisie minimum 1 mois avant la manifestation. Votre demande doit donc parvenir au maire bien avant.

- Dans le cas d'une enceinte sportive, l'organisateur se soumet au dispositif de sécurité traditionnel. Une visite des installations avec le propriétaire qui en est juridiquement responsable.
- Dans le cas d'une installation provisoire (gradins démontables....) ; les dispositions du décret 98-82 du 11 février 98 pour les installations destinées au public occasionnellement font que l'organisateur devra procéder au contrôle technique du montage (art L 111-23 à L 111626 du code de la construction)

Il devra être en mesure de présenter le rapport du contrôleur à la commission de sécurité compétente.

## OBLIGATIONS MÉDICALES

Le COL doit informer par écrit les autorités de police, pompiers et hôpital le plus proche de la manifestation en précisant le nombre approximatif de compétiteurs et de public.

La responsabilité de l'organisation médicale d'une manifestation gymnique incombe au COL.

## SPONSORS

Le COL est libre de négocier des stands, des tenues, des encarts publicitaires, récompenses... avec les sponsors qu'il veut tout en respectant les impératifs de la FFG. **Les partenaires de la fédération devront être accueillis s'ils en font la demande.**

En ce qui concerne la publicité dans la salle de compétition, aucune pancarte ou banderole ou autre ne devra se trouver sur le plateau de compétition.

Il vous appartient de les disposer autour, en haut...

Les bénéfices sont acquis au COL

## DÉMONSTRATIONS

Le COL peut agrémente la compétition par des démonstrations diverses. Il vous appartient de faire la proposition au CT ou au RC et de décider ensemble du moment opportun de leur production. En cas de retard dans la compétition, il appartient au responsable de plateau de prendre la décision sur le moment de faire passer, différer ou de supprimer le passage.

Le COL prend à sa charge les frais éventuels.

- Le cahier des charges FFG
- Les brochures techniques FFG des disciplines de la saison en cours
- Le guide FFG concernant l'aménagement et conception des salles destinées à la pratique de la gymnastique (compétition, entraînement, loisirs)

## BUVETTE & RESTAURATION

Si vous organisez une buvette et/ou une restauration, vous devez l'organiser de façon à ne pas empiéter sur la surface réservée à la compétition.

Pour un bon déroulement, il vaut mieux implanter la buvette et la restauration en dehors du lieu de la compétition (odeur, bruit...)

Les bénéfices sont acquis au COL.

## INFORMATIONS & INVITATIONS

Le COL fait annoncer la compétition par voie de presse écrite, radio, TV.

Il les invitera à « couvrir » l'événement. Le COL doit inviter obligatoirement : Le DRJSCS de la région concernée. Le COL peut inviter ensuite toutes les personnes qu'il souhaite, politiques, sponsors...

## FLÉCHAGE

Fléchage intérieur.

## BIBLIOGRAPHIE

Les documents complémentaires à consulter sont :

**Calendrier GAM - GAF - GR saison 2018 - 2019**

**Septembre 2018**

S	1	
D	2	
L	3	
M	4	
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	

**Octobre 2018**

L	1	DL Stages Région GAF
M	2	
M	3	
J	4	
V	5	
S	6	
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	
J	11	
V	12	
S	13	C.P.R
D	14	Département Indiv GR
L	15	
M	16	
M	17	
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
L	22	Stage Régional P/B «Avancées» Sélection CRGG
M	23	
M	24	
J	25	Stage Régional P/B Sélection ouverte
V	26	
S	27	Stage Régionale Fed A Sélection CRGG
D	28	
L	29	Stage Régional Fed B Sélection ouverte
M	30	
M	31	

**Novembre 2018**

J	1	DL animateurs PE GAF GR
V	2	
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	
M	7	
J	8	
V	9	
S	10	Juge 3 GR
D	11	
L	12	
M	13	
M	14	
J	15	
V	16	
S	17	C.P.R
D	18	Inter Dep GR
L	19	DL Recyclage juge GAF
M	20	
M	21	DL Baby Noël
J	22	
V	23	
S	24	Module Animer (Mo- dule commun) Juge 3 GR
D	25	
L	26	
M	27	
M	28	
J	29	
V	30	

**Décembre 2018**

S	1	Recyclage Juge GAF
D	2	Zone AG GR
L	3	DL Stage Noël GAF
M	4	
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	C.P.R
D	9	Région Indiv GR
L	10	DL Juge 1 et 2 GAF
M	11	
M	12	
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	Noël Baby+Exam juge 3 GR
L	17	
M	18	
M	19	
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	
J	27	Stage Régional P/B «Avancées» Sélection CRGG
V	28	
S	29	
D	30	
L	31	

**Janvier 2019**

M	1	
M	2	
J	3	
V	4	
S	5	
D	6	
L	7	
M	8	
M	9	
J	10	
V	11	
S	12	Juge 1 GAF + 1 et 2 GR
D	13	
L	14	
M	15	
M	16	
J	17	
V	18	
S	19	C.P.R + juge 1 et 2 GR
D	20	GR
L	21	
M	22	
M	23	
J	24	
V	25	
S	26	Juge 2 GAF Exament juge 1 GAF
D	27	
L	28	
M	29	
M	30	
J	31	

DL = Date Limite

### Février 2019

V	1	
S	2	Animateur PE 3 à 6 ans
D	3	
L	4	
M	5	
M	6	
J	7	
V	8	
S	9	C.P.R
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	
S	16	Juge niv 2 GAF + Examen + CF Etape 1 GR
D	17	
L	18	
M	19	
M	20	
J	21	
V	22	
S	23	Animateur PE 15 / 36 mois
D	24	
L	25	Stage Régional P/B «Avancées» + anim module GR
M	26	
M	27	
J	28	

### Mars 2019

V	1	Stage Régionale Fed A Sélection CRGG
S	2	
D	3	
L	4	
M	5	
M	6	
J	7	Stage Régional P/B Sélection ouverte +
V	8	
S	9	animateur access Gén
D	10	
L	11	
M	12	
M	13	
J	14	
V	15	
S	16	Sélective individuelle « A »
D	17	
L	18	
M	19	
M	20	
J	21	
V	22	
S	23	C.P.R
D	24	Dép Ens GR
L	25	
M	26	
M	27	
J	28	
V	29	
S	30	Sélective TFB
D	31	

### Avril 2019

L	1	DL Stages Avril
M	2	
M	3	
J	4	
V	5	
S	6	C.P.R
D	7	
L	8	
M	9	
M	10	
J	11	
V	12	
S	13	Sélective T F A + CF étape 2 + ens rég
D	14	
L	15	
M	16	
M	17	
J	18	
V	19	
S	20	
D	21	
M	23	Anim Module 3 GAF
M	23	Stage Régional P/B «Avan- cées» Sélection CRGG
M	24	
J	25	Stage Régionale Fed A Sélection CRGG
V	26	
S	27	
D	28	
L	29	
M	30	

### Mai 2019

M	1	
J	2	
V	3	
S	4	Finale Individuelle « A »
D	5	
L	6	
M	7	
M	8	
J	9	
V	10	
S	11	C.P.R
D	12	Zone GR
L	13	
M	14	
M	15	
J	16	
V	17	
S	18	Finale T F A
D	19	
L	20	
M	21	
M	22	
J	23	
V	24	
S	25	C.P.R
D	26	
L	27	
M	28	
M	29	
J	30	
V	31	

### Juin 2019

S	1	Finale T F B
D	2	
L	3	
M	4	
M	5	
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	
M	12	
J	13	
V	14	France T F A
S	15	C.P.R
D	16	
L	17	
M	18	
M	19	
J	20	
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	
M	26	
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	

# TABLEAUX SYNOPTIQUES

## GAF PAR ÉQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2012	8 ans 2011	9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 ans et + 2001 et -	FORMAT EQUIPE	PRO- GRAMME	ÉTAPES COMPÉTITIVES	FINALITÉ
<b>PERFORMANCE</b>	TOP 12						TOP 12										
	NATIONALE						12 ans et +						5/4/3	Code FFGym Prog FIG aménagé	ID/R ou R/Rgt	Championnat de France par équipe	
					10 ans et +						5/4/3	Code FFGym Programme Performance	Département Inter-dépt Région				
				10 - 13 ans													
				10 - 13 ans													
				10 - 11 ans													
REGIONALE		8 - 9 ans											5/5/3	Prog perf 8-9 ans	Département	Région	
<b>FEDERAL</b>	FEDERALE A				10 ans et +						5/5/3	Code FFGym Programme Fédérale A	Département Inter-dépt Région	Trophée Fédéral			
					14 ans et +												
					12 - 15 ans												
				10 - 13 ans													
				10 - 11 ans													
	FEDERALE B					10 ans et +						5/5/3	Code FFGym Programme Fédérale B	Département	Championnat Régional		
					14 ans et +												
				10 - 13 ans													
				10 - 11 ans													
			7 - 9 ans														
	7 - 8 ans																

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2012	8 ans 2011	9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 à 20 ans 2001 à 1999	21 ans et + 1998 et-	PROGRAMME	ÉTAPES COMPÉTITIVES	FINALITÉ	
<b>PERFORMANCE</b>	<b>NATIONALE</b>													21 ans et +	Code FFGym Programme Libre FIG aménagé avec Finales par appareil	Département Région	Championnat de France Individuel	
													18-20 ans					
													17 ans					
												16 ans						
											15 ans							
										14 ans								
									13 ans									
								12 ans										
							11 ans											
					10 ans													
<b>PERFORMANCE</b>	<b>REGIONALE</b>													18 ans et plus	Code FFGym Programme Performance	Département Région	Championnat Régional	
												16 - 17 ans						
										14 - 15 ans								
				9 ans														
			8 ans															
<b>FERERAL</b>	<b>FEDERAL A</b>													18 ans et plus	Code FFGym Programme Fédéral A	Département	Championnat Régional	
												16 - 17 ans						
										14 - 15 ans								
								12 - 13 ans										
						10- 11 ans												



## GAM EQUIPE

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2012	8 ans 2011	9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 ans 2001	19 ans et + 2000 et -	FORMAT EQUIPE	PROGRAMME	ÉTAPES COMPÉTITIVES	FINALITÉ	
<b>FERERAL</b>	<b>FÉDÉRAL A</b>	10 ans à 19 ans et plus													5/5/3	Grilles FFG 7 éléments (cf : *)	Département Région	Trophé Fédéral	
		10 à 13 ans																	
		10 - 11 ans																	
	<b>FÉDÉRAL B</b>	10 ans à 19 ans et plus													5 max 3 mini <b>16</b> meilleures notes	Grilles FFGym 5 éléments (cf : *)	Département	Championnat Régional	
		10 à 13 ans																	
		10 - 11 ans																	
	7 à 9 ans														5/5/3				

## GAM INDIVIDUEL

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans 2012	8 ans 2011	9 ans 2010	10 ans 2009	11 ans 2008	12 ans 2007	13 ans 2006	14 ans 2005	15 ans 2004	16 ans 2003	17 ans 2002	18 ans 2001	19 ans 21 ans 00 à 98	22 ans et + 97 et-	PROGRAMME	ÉTAPES COMPÉTITIVES	FINALITÉ
<b>PERFORMANCE</b>	<b>RÉGIONALE</b>				10 ans											Imposés FFGym 1 à 3 (cf : *)	Département Région	Championnat Régional
				9 ans														
			8 ans															
		7 ans																
<b>FÉDÉRAL</b>	<b>FÉDÉRALE A</b>	14 ans et +													Grille FFG 7 éléments (cf : *)	Département Région	Championnat Régional	
		12 - 13 ans																
		10 - 11 ans																

\* Les compétitions se dérouleront sur 4 agrès. En l'absence d'anneaux et d'arçons dans les club, ces agrès ne feront pas parti des programmes compétitifs en Guadeloupe.

# REGLEMENT DES COMPETITIONS



# RÈGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

Pour les compétitions G.R, se référer à la brochure technique GR

## RÈGLEMENTATION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

L'organisation des compétitions est une organisation régionale. Chaque club représenté devra mettre à disposition 2 ou 3 personnes suivant l'importance de la compétition. La répartition des tâches et le nombre de personnes seront communiqués dès réception de l'organigramme. Les clubs ne présentant pas le nombre de personnes demandé verront la non-participation de leurs gymnastes. Engagements, forfait... Cf cahier des charges du Comité Régional de Guadeloupe.

## RÈGLEMENTATION MÉDICALE

Pour tout problème relatif à cette rubrique, se référer à la brochure nationale générale FFGYM.

## CHANGEMENT DE CATÉGORIES. MONTÉES OU DESCENTES.

Se référer à la brochure nationale générale FFGYM.

## SECRÉTARIAT

Seuls(es) les secrétaires désignés(es) par le club organisateur ou le comité devront se trouver à la table. Aucune autre présence ne sera tolérée excepté la présidente du jury.

## ENGAGEMENTS

Le Comité Régional Guadeloupe ouvrira la compétition sur le site officiel de la FFGym dans un délai de plus ou moins un mois avant la date de la compétition. Chaque club engagera ses individuels(elles) ensembles ou équipes grâce à cet outil informatique avant la date de clôture déterminée par le Comité Régional. **Tout engagement hors délai ne pourra être pris en compte.**

Le règlement des engagements devra suivre et parvenir au Comité Régional au plus tard **une semaine** avant la date de la compétition. Soit par chèque et expédié par voie postale à l'adresse suivante : CRGG 8-9 immeuble Lacroix Local n°1 97139 les Aymes. Soit par virement bancaire (faire la demande au CRGG du RIB). **Le CRGG se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.**

## FORFAITS

Tout forfait doit être signalé sur engagym avant 8 jours. Forfait non signalé ou signalé trop tard (sauf présentation d'un certificat médical) : l'engagement sera dû. **Les forfaits avant la compétition mais après le délai des 8 jours ne dispensent pas de juges convoqués.**

## TARIFS ENGAGEMENTS

En Gymnastique Artistique Féminine, Masculine et Team Gym

Equipes	Individuels	Rencontres GFL
20 €	8 €	5 €

En Gymnastique Rythmique

Equipe Ensemble	Duo	Coupe Formation	Individuelle
15 €	10 €	5 €	8 €

## JUGEMENT

### GR

Se référer article 7. Jugement de la brochure technique GR

### GAM / GAF

- Tout club engagé dans une catégorie doit fournir au minimum un juge. Celui-ci devra juger la demi-journée minimum même si son club ne figure pas dans les autres catégories. Son nom et son niveau devra être communiqué au moment des engagements par mail à la responsable des juges.
- La réunion de juge est obligatoire. Elle se tiendra ½ heure avant chaque début de ½ journée. Le juge doit être en possession de son livret et en tenue (haut blanc et bas bleu marine ou noir, **pas de jean**)  
Pour 5 individuels : 1 juge au-delà 2 juges Par équipes : 1 juge pour 1 à 3 équipes au-delà 2 juges

### GR / GAM / GAF

ABSENCE DE JUGE :

Première fois amende de 250 euros, si récidive disqualification des gymnastes engagés dans la catégorie.

## RÉCOMPENSES

Les récompenses sont fournies par le Comité Régional (médailles, coupes)

Equipes et ensembles : 1er, 2ème et 3ème médailles.

## RÔLES DU RESPONSABLE DU PLATEAU GAM-GAF-GR

### AVANT LA COMPÉTITION

- Il vérifie que le club organisateur dispose du matériel informatique nécessaire (fournis par le comité régional).
- Il doit être en possession des organigrammes et de la liste des forfaits.
- Il s'assure de l'application du cahier des charges.
- Il est en possession des divers règlements techniques.

### PENDANT LA COMPÉTITION ET AVEC LES DÉLÉGUÉS TECHNIQUES RÉGIONAUX :

- Il doit être présent dès le début du premier échauffement jusqu'à la fin du dernier palmarès.
- Il est responsable du bon déroulement, veille au respect des règles.
- Il s'assure du bon retour au secrétariat de toutes les feuilles de match, au fur et à mesure de l'avancement de la compétition.
- Il renseigne le responsable micro pour le déroulement de la compétition, il prépare le rassemblement des gymnastes sur le plateau de compétition.
- Il vérifie avec le responsable des juges lors de l'édition du palmarès et avant son annonce, l'absence d'éventuelles anomalies.
- Il organise avec le responsable local, le protocole de remise des récompenses.

### APRÈS LA COMPÉTITION :

- Il s'assure de la sauvegarde de la compétition, via les fonctionnalités du logiciel (sauvegarde de la base) par les organisateurs sur une clé USB.
- Il établit un rapport succinct sur le déroulement de la compétition.

## RÔLES DU RESPONSABLE JURY

### AVANT LA COMPÉTITION

- Il est en possession de tout document nécessaire pour répondre aux règlements de la gymnastique.
- Il se met en contact avec les organisateurs pour s'assurer de la présence des assistants (Chrono, secrétaires d'ateliers, estafettes ...)

### PENDANT LA COMPÉTITION

- Il vérifie les agrès et les tapis.
- Il réunit les juges experts et juges clubs afin de : Présenter les juges, faire l'appel, signaler les absences des juges, vérifier et signer les livrets, repositionner les missions de chacun, rappeler que les juges doivent attendre la fin de la compétition pour quitter le plateau.
- Il vérifie le bon comportement des gymnastes et des entraîneurs.
- Il intervient en cas de litige.
- Il assiste les juges experts en cas de besoin
- Il vérifie, avant le palmarès, et dans la mesure du possible, si le palmarès est conforme aux notes données.

### APRÈS LA COMPÉTITION :

- Il établit un rapport succinct sur le déroulement de la compétition.



# LES SECTEURS ET PÉRIODES DE VACANCES SCOLAIRES

SECTEURS	CATÉGORIES / AGES	NIVEAUX	SÉLECTIONS
<b>POUSSINES ET 1ÈRE ANNÉE BENJA «AVANCEES»</b>	7 à 10 ans (1 <sup>ère</sup> année benja)	Gymnastes ayant de bons placements, une bonne condition physique et technique de base. <b>Cf grille</b>	C.T.F Comité Régional
<b>POUSSINES BENJAMINES</b>	7 à 11 ans	Niveau de pratique non débutantes. 2 heures hebdo min	Entraîneurs de club Ouvert à tous
<b>FÉDÉRALE B</b>	<i>A partir de minimales :</i> 12 ans et +	Gymnaste maîtrisant le programme Fédérale B. Objectif : Travail sur programme Fed A	Entraîneurs de club Ouvert à tous
<b>FÉDÉRALE A</b>	A partir de 2 <sup>ème</sup> année benja à 11 ans et +	Gymnaste maîtrisant le programme Fed A. ( <b>cf grille</b> ) Objectif : les éléments de bonification Fed A et plus	C.T.F Comité Régional

## PÉRIODES DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019

<b>VACANCES DE TOUSSAINT</b>	Du samedi 2018 octobre au lundi 5 novembre 2018
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Du samedi 22 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019
<b>VACANCES DE CARNAVAL</b>	Du Samedi 23 février au lundi 11 mars 2019
<b>VACANCES DE PÂQUES</b>	du jeudi 18 avril au jeudi 2 mai 2019
<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>	Fin des cours le samedi 6 juillet

# LES STAGES RÉGIONAUX ET C.P.R POUR LA SAISON 2018 - 2019

PERIODE REPRISE AOÛT 2018	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ECADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRES	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Du 21 au 24 août 2018	Fed A 10-16 ans	Ouvertes	Gymnase du Moule	20	Nathalie & Jérôme PUJOL	9h00 – 12h00 13h30 – 15h30	20h00	60 € par enfant	1 er Août
Les 27 et 28 août et 30 et 31 août 2018	Poussines & Benjamines 1 «Avancées»	Ouvertes	Gymnase Gourdéliane	20	Nathalie & Jérôme PUJOL	9h00 – 12h00 13h30 – 15h30	20h00	60 € par enfant	1 er Août

PERIODE TOUSSAINT	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ENCADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRES	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Du lundi 22 oct au mercredi 24 oct	Poussines & Benjamines 1 «Avancées»	CRGG	Appel à candidature	20	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	15h00	25 € / gym	1er octobre 2018
Jeudi 25 et Vendredi 26 octobre	P/B	Ouvert	Appel à candidature	24	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	
Samedi 27 et dimanche 28 octobre	Féd A	CRGG	Appel à candidature	12	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	
Lundi 29 octobre et Ma 30 octobre	Fed B	Ouvert	Appel à candidature	24	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	



PERIODE NOËL	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ENCADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRE	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Du jeudi 27 au samedi 29 décembre	Poussines & Benjamines 1 «Avancées»	CRGG	Appel à candidature	20	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	15h00	25 € / gym	3 décembre 2018

PERIODE CARNAVAL	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ENCADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRE	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Lundi 25, Mardi 26 & Me 27 fév 2019	Poussines & Benjamine 1 «Avancées»	CRGG	Appel à candidature	20	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	15h00	25 € / gym	4 février 2019
Vendredi 1 <sup>er</sup> mars et Samedi 2 mars 2019	Fed A	CRGG	Appel à candidature	12	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	
Jeudi 7 mars et Ve 8 mars 2019	P/B	Ouvert	Appel à candidature	24	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	

PERIODE PÂQUES	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ENCADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRES	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Mardi 23 avril et Me 24 avril 2019	Poussines & Benjamines 1 «Avancées»	CRGG	Appel à candidature	20	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	1 er avril 2019
Je 25 avril et Ve 26 avril 2019	Fed A	CRGG	Appel à candidature	12	Jérôme P + Entraîneurs de club	10h00 – 12h00 13h30 – 16h30	10h00	20 € / gym	

PERIODE REPRISE AOÛT 2019	SECTEURS	SÉLECTIONS	LIEUX	EFFECTIF MAXI	ENCADREMENTS	HORAIRES DES STAGES	VOL. HORAIRES	COÛT DES STAGES	DATE LIMITE D'INSCRIPTION
Du lundi 26 août au Ve 30 août 2019	P/B avancées et Fed A	CRGG	Appel à candidature	30	Jérôme, Nathalie, Et des Entraîneurs volontaires	9h00 – 12h00 13h30 – 15h30	30h00	60 € par enfant	1er Août 2019

## TARIFS CPR

Heure de facturation	<b>35,00 €</b>	1 Club	<b>1.350,00 €</b>
Frais de dossiers et de préparation sur l'année	<b>0,00 €</b>	2 Clubs	<b>675,00 €</b>
Location Gymnase pour une heure	<b>10,00 €</b>	3 Clubs	<b>450,00 €</b>
Location gymnase pour l'année gymnique	<b>300,00 €</b>	4 Clubs	<b>337,50 €</b>
Nombre de samedi	<b>10</b>	5 Clubs	<b>270,00 €</b>
Nombre d'heure / séance	<b>3 heures</b>	6 Clubs	<b>225,00 €</b>
Vol. horaire annuel	<b>30 heures</b>	7 Clubs	<b>192,86 €</b>

## LES DATES DES C.P.R

- Samedi 13 octobre 2018
- Samedi 17 novembre 2018
- Samedi 8 décembre 2018
- Samedi 19 janvier 2019
- Samedi 9 février 2019
- Samedi 23 mars 2019
- Samedi 6 avril 2019
- Samedi 11 mai 2019
- Samedi 25 mai 2019
- Samedi 15 juin 2019



## HORAIRES ET LIEUX

De 15 heures à 18 heures au gymnase de Goudeliane. A confirmer

## EFFECTIFS

Ces C.P.R s'adressent aux poussines et première année benjamine ayant un niveau physique et technique satisfaisant. L'effectif maximum est de 6 gymnastes pour un encadrant.

## OBLIGATIONS

L'autorisation parentale doit être obligatoirement remise lors du premier jour de stage.

# PRÉPARONS NOS STAGES

## LES LIEUX

La Commission Technique Féminine fait un appel à candidature sur l'ensemble des stages. Nous comptons sur les clubs pour accueillir ces stages régionaux. Si les gymnases ont un coût de location, veuillez l'indiquer le plus rapidement possible, afin de le répartir sur les tarifs.

## LES PROGRAMMES TECHNIQUES

Le cadre technique Régional élaborera les programmes techniques qui seront envoyés à la C.T.F afin d'y apporter ses éventuelles modifications.

## L'ENCADREMENT

Les entraîneurs des gymnastes doivent être présents.

Pour une bonne optimisation des stages, veuillez prendre connaissance des groupes de gymnastes, des organigrammes et des programmes de travail.

Profitez des stages pour échanger sur notre travail technique

## LES DATES LIMITES D'INSCRIPTIONS

Veillez à respecter les dates limites d'inscriptions. Elles nous permettent d'organiser et de préparer aux mieux les regroupements.

## LES RÈGLEMENTS

Pensez à régler le montant du stage par virement au Comité Régional de Guadeloupe avant le début de chaque stage.



Stage régional secteur Poussines avancées, jumelé avec la formation de cadres (Basse Terre 2018)



# FORMATION NATIONALE

# CADRES ET JUGES

### I. RENSEIGNEMENTS UTILES

I.1 Les Contacts	Page 26
I.2 Formations : Comment sa marche ?	Page 27
I.3 Règlement intérieur	Page 28

### II. SE FORMER POUR ENCADRER

II.1 Quelle formation, pour quel objectif ?	Page 29
II.2 Les différents diplômes	Page 29
II.3 La formation fédérale en Guadeloupe	Page 29
Aide Animateur Baby-Gym de 3 à 6 ans <i>(fiche 01)</i>	Pages 31- 32
Aide Animateur Access Gym Général et Général G.R <i>(fiche 02)</i>	Page 35
Animateur Fédéral Baby-Gym de 15 mois à 6 ans <i>(fiche 03)</i>	Pages 36- 37
Animateur Fédéral G.R <i>(fiche 04)</i>	Pages 38- 39
Animateur Fédéral GAF <i>(fiche 05)</i>	Page 40

### III. SE FORMER POUR JUGER

Gymnastique Artistique Féminine règlementation	Page 42
Juge Niveau 1 GAF <i>(fiche 07)</i>	Pages 43- 44
Juge Niveau 2 GAF <i>(fiche 08)</i>	Pages 45- 46
Fiches d'inscription «Cadres»	Page 47
Fiche d'inscription «Juge»	Page 48

# C ONTACTS UTILES

## Responsable Régionale **FORMATION** - **PUJOL Nathalie** -



06.90.93.18.67



pujol974@hotmail.fr

Comité Régional de Gymnastique de Guadeloupe (CRGG)

## **Secrétaire du Comité Régional** - **Régine Launay** -

*(Paiement et suivis des formations)*



05.90.20.47.43



gymguadeloupe@orange.fr

# FORMATIONS. COMMENT ÇA MARCHE ?

## OBJECTIF DE FORMATION

A chaque formation correspond un objectif en termes de compétences pédagogiques et techniques. Les prérogatives du diplôme sont également mentionnées. Bien vérifier que la formation choisie correspond au stagiaire

## CONTENUS DE FORMATION

A chaque diplôme correspond un contenu de formation sur les différents domaines abordés

## DÉROULEMENT

L'organisation pédagogique (stages, journées, WE, ...) est détaillée, ainsi que le volume horaire global de formation sur les différentes fiches.

## VALIDATION DE LA FORMATION

Les conditions de validation sont rappelées systématiquement aux stagiaires.

Les conditions d'inscription sont spécifiques à chaque formation.

## ACCESSIBILITÉ

Etre licencié à la FFGYM pour la saison en cours lors de l'inscription. Avoir réglé son inscription Avoir l'âge et les prérequis.

## DATES DE FORMATION

Elles sont données à titre indicatif. Pour des raisons exceptionnelles, elles pourront être modifiées. Les stagiaires en seront informés au préalable .

A chaque formation, les stagiaires reçoivent une convocation pour leur premier jour de stage.

## LIEU DE FORMATION :

Défini en début de saison sur la fiche formation ou sur la convocation.

## INSCRIPTION

Par fiche à renvoyer remplie et signée à gymguadeloupe@orange.fr *et copie à* pujol974@hotmail.fr  
toute fiche incomplète sera refusée.

## DATES LIMITES D'INSCRIPTION

Chaque formation comporte une date limite d'inscription. Merci d'être vigilant.

## Tarifs

Paielement à réception de facture.  
Par chèque : à établir à l'ordre du CRGG  
Par virement : Demander le R.I.B au CRGG

## GLOSSAIRE :

**FPC :** Formation professionnelle continue

**CQP :** Certificat de Qualification Professionnelle

**PSC1 :** Premier Secours Civiques de niv1

**CPR :** Centre de Perfectionnement Régional



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CRGG LORS DES FORMATIONS

**ARTICLE 1 :** OBJET Le présent règlement définit les règles d'hygiène, de sécurité et de discipline applicables aux participants à toute action de formation organisée par le CRGG. Le règlement intérieur de la structure d'accueil s'impose à tout stagiaire.

**ARTICLE 2 :** HYGIENE ET SECURITE Les stagiaires sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité applicables dans les locaux où se déroule la formation. Ils sont invités à lire les panneaux d'information.

**ARTICLE 3 :** CONSIGNES D'INCENDIE Les stagiaires sont tenus de prendre connaissance des consignes d'incendie et du plan de localisation des extincteurs et des issues de secours affichées dans les locaux accueillant la session de formation.

**ARTICLE 4 :** ACCIDENT Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident à la responsable de la Formation Régionale.

**ARTICLE 5 :** BOISSONS ALCOOLISEES ou tout autre substance illicites. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans les locaux accueillant la session de formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisée ou autres substances illicites.

**Article 6 :** RESPONSABILITES Le CRGG décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux accueillant la session de formation. Le CRGG ne peut être tenu pour responsable des dommages corporels subis par les stagiaires pendant l'utilisation des locaux, lorsque ceux-ci ont participé de quelque manière que ce soit à leur réalisation.

**ARTICLE 7 :** DISCIPLINE Tout stagiaire doit respecter les règles générales et permanentes relatives à la discipline, établies dans le présent règlement. Il est notamment interdit de modifier les dispositifs de sécurité, fumer à l'intérieur des locaux, coller des tracts et de dégrader les murs et les équipements, pénétrer dans les locaux en tenue incorrecte ou indécente, pénétrer dans les locaux sans y avoir été autorisé, troubler le déroulement des cours, dégrader le matériel.

**Article 8 :** PRESENCE, ABSENCES ET RETARDS DES STAGIAIRES Les stagiaires signeront la feuille d'émargement par demi-journée. Tout stagiaire doit respecter les horaires établis par le CRGG. En cas d'absence ou de retard à la formation, les stagiaires doivent avertir le responsable de la formation. Les stagiaires ne peuvent s'absenter ou interrompre le suivi de leur formation. Il leur est interdit de quitter la formation sans autorisation. Toute absence devra être attestée par un certificat ou un justificatif acceptable par le CRGG.

**ARTICLE 9 :** ACCES A L'ORGANISME Seules les personnes convoquées par le CRGG pour assister à une formation sont autorisées à pénétrer dans les locaux, aux jours et heures dûment mentionnés.

**Article 10 :** SANCTIONS DISCIPLINAIRES Tout manquement délibéré aux règles mentionnées ci-dessus sera porté à la connaissance du responsable régional de la formation et du Président du Comité Régional qui jugeront de la situation et prendront les mesures nécessaires. Toute infraction au présent règlement peut donner lieu à l'expulsion immédiate des contrevenants, sans préjudice de la responsabilité qui pourra leur incomber. Ceux-ci pourront se voir refuser l'accès aux installations, soit temporairement, soit définitivement pour la session de formation à laquelle ils sont inscrits, et en cas de faute grave, l'interdiction de s'inscrire à toute session de formation organisée par le CRGG.

## II

# SE FORMER POUR ENCADRER EN CLUB

### II.1 QUELLE FORMATION, POUR QUEL OBJECTIF ?

En fonction de l'objectif poursuivi, différentes formations sont proposées :

- Formation continue : pour se perfectionner, lors des regroupements régionaux CPRP
- Formation diplômante : Pour obtenir un diplôme, une qualification
- Formations fédérales FFGYM

### II.2 LES DIFFÉRENTS DIPLÔMES :

#### Le diplôme fédéral :

- Permet de développer les compétences nécessaires à l'encadrement des disciplines gymniques ;
- Donne des équivalences dans les formations professionnelles ; permet d'obtenir des allègements dans les formations professionnelles.

### II.3 LA FORMATION FÉDÉRALE :

Le CRGG organise pour cette saison les diplômes suivants :

- Aide Animateur Access Général
- Aide Animateur Access Général GR
- Aide Animateur Baby Gym
- Animateur Fédéral Baby Gym
- Animateur Fédéral dans une discipline (GAF, GR)
- Juge GAF niveau 1
- Juge GAF niveau 2
- Juge GR niveau 1
- Juge GR niveau 2
- JugeGR niveau 3

Les formations fédérales se déroulent en alternance : Le stagiaire effectue un temps de formation, et un stage sous la responsabilité d'un tuteur dans son club. Le public support doit être en adéquation avec le diplôme préparé. Le livret de formation sert de lien entre le centre de formation, la structure d'alternance, le stagiaire et le tuteur. A chaque diplôme correspondent un volume horaire en centre de formation et un volume horaire minimum à faire dans sa structure d'alternance.

### LES LIVRETS DE FORMATION

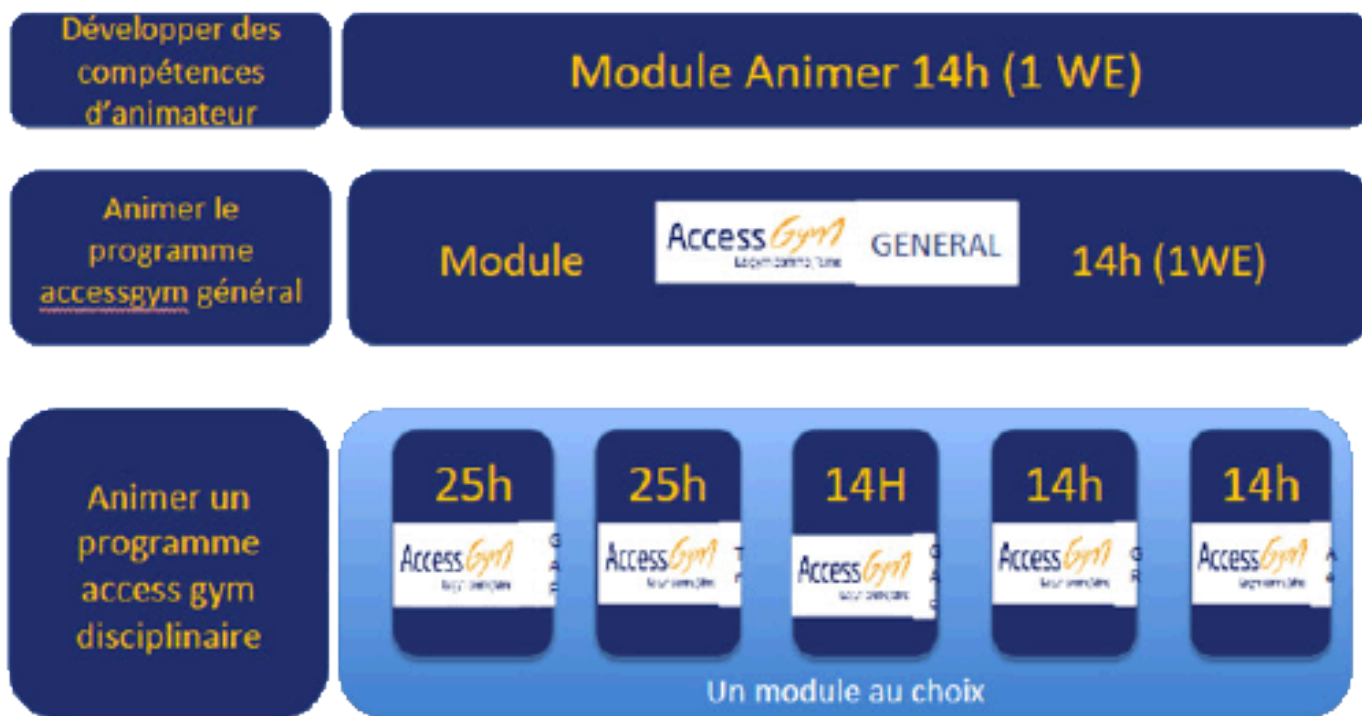
Le cadre en formation doit toujours être en possession de son livret. Il doit faire valider ses actions au fur et à mesure des formations et événements (stages, week-end, compétitions, etc...) par les différents responsables.

### CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Pour toutes nos formations fédérales, le stagiaire devra :

- Etre licencié à la FFGYM pour la saison en cours lors de l'inscription,
- Etre sous la responsabilité d'un tuteur lors de son stage d'application,
- Avoir réglé les droits d'inscription avant le début de sa formation,
- Satisfaire aux exigences spécifiques que requiert la formation choisie.

# SCHÉMA GÉNÉRAL FÉDÉRAL : ANIMATEUR



## NIVEAU DES GYMNASTES

Loisir, gymnastes débutants.

## NIVEAU D'AUTONOMIE

Animateur responsable d'un groupe en autonomie.

## DURÉE DU STAGE EN CLUB :

Encadrement d'un groupe pendant la saison en cours.

### AIDE - ANIMATEUR Baby Gym (3 / 6 ans)

La formation aide animateur Baby Gym permet d'obtenir les principes fondamentaux de la prise en charge d'un public âgé entre 3 et 6 ans.

- \* Les séances de Baby Gym
- \* Préconisations fédérales vis-à-vis de ce public

## OBJECTIFS de la formation



- \* Prendre en compte la spécificité du public Baby Gym
- \* Aider à animer et évaluer des séances de Baby Gym 3/6 ans

## PUBLIC concerné



- \* Toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation de la Baby Gym et qui souhaitent acquérir une première expérience auprès d'un public âgé de 3 à 6 ans.

## VOLUME Horaires



- \* Total : 7H
- \* Formation en centre : 7H

## INSCRIPTION ... les conditions



- \* Etre âgé de 15 ans minimum (né en 2004)
- \* Etre licencié FFGym

# AIDE - ANIMATEUR Baby Gym (3 / 6 ans)

## VALIDATION de la formation



- \* Prendre en compte la spécificité du public Baby Gym
- \* Aider à animer et évaluer des séances de Baby Gym 3/6 ans

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Tarif inscription :  
25 € par candidat

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs  
(valable toute la durée de la formation)

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb

### Repas

A la charge du stagiaire ou de sa structure

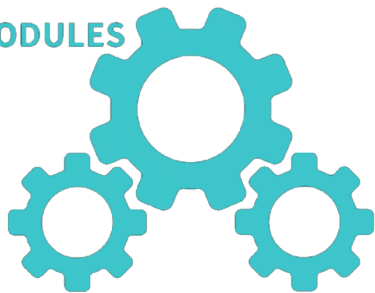
## CALENDRIER



**La formation sera maintenue à partir de 6 participants**

Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
Aide Animateur Baby Gym	2 février 2019	à définir	1 er novembre	20

## MODULES



### 1 MODULE ANIMER

De 14h réalisable en un week-end. Socle fondamental, il permet de donner les compétences nécessaires à une animation de qualité telles que communiquer, organiser, motiver. Validation du module : présence active lors de la formation et grille renseignée par le tuteur pendant l'encadrement en club sur les compétences d'animation.

### 2 MODULE ACCESS GÉNÉRAL

Ce module permet de donner les bases de l'approche pédagogique sur le programme Access gym général (acrobatie ou GR) tant sur l'organisation pédagogique, la planification que l'évaluation des gymnastes. Validation du module : présence active lors des 14h de formation et autoévaluation pendant l'encadrement en club sur les compétences d'animation.

NB :

le premier jour de la formation correspond à la formation aide-animateur. Les personnes qui l'ont déjà validé peuvent en être dispensées.

### 3 MODULE ACCESS GYM DISCIPLINAIRE OU MODULE BABY .

Le stagiaire choisit au moins un module spécifique. Celui-ci permet d'aborder l'apprentissage des éléments de base et la préparation à la participation à un événement (évaluation départementale, compétition de proximité). Validation du module : présence active lors de la formation et évaluation pendant le module par l'encadrement du stage sur les compétences d'animation.

# AIDE - ANIMATEUR

## Access Gym général & général G.R

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs  
(valable toute la durée de la formation)

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb et d'une tenue sportive

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

## VALIDATION de la formation



- \* Présence effective en formation
- \* Délivre le Diplôme d'Aide-Animateur avec allègement de la première journée de formation pour le diplôme Animateur.

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Tarif inscription = 25 € par candidat

### LA FORMATION SERA MAINTENUE À PARTIR DE 6 PARTICIPANTS

*Vidéos disponibles sur le site de la Fédération (FFGYM)  
Malette téléchargeable gratuitement sur le site de la FFGYM*

## CALENDRIER



Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
Aide Animateur Access Général GR	?	gymnase Gourdéliane		
Aide Animateur Access Général	7 mars 2019 10h00/18h00	?	1 <sup>er</sup> novembre	20

### AIDE - ANIMATEUR

#### Access Gym général & général G.R

## OBJECTIFS de la formation



- \* Appréhender le programme Access Gym : Objectifs, orientations, philosophie
- \* L'aide Animateur aide à l'encadrement sous la responsabilité d'un Animateur
- \* Motiver les gyms à rester au club grâce aux progrès et au système d'évaluation
- \* Sécurité du pratiquant

## VOLUME Horaires



- \* Total : 7H
- \* Formation en centre : 7H

L'Access Gym Général et Général GR propose aux gymnastes du secteur Loisir, âgés de 6 à 9 ans, un programme de progression sur 10 niveaux. Il permet d'uniformiser la forme de travail dans les secteurs loisirs des clubs. Ces évaluations régulières permettent de développer la motivation chez le pratiquant. Outil indispensable pour unifier votre secteur loisir.

## PUBLIC concerné



- \* Toutes les personnes qui encadrent des groupes Débutants (Loisir, Ecole de Gym, Découvertes) âgés entre 6 et 9 ans ou toutes personnes qui aident sur ces groupes.

## INSCRIPTION ... les conditions



- \* Etre né en 2004 (avoir 15 ans dans l'année )
- \* Etre licencié FFGym



### ANIMATEUR BABY-GYM (15 mois - 6 ans)

## OBJECTIFS de la formation



- Prendre en compte la spécificité du public Baby-Gym.
- \* Préconisations fédérales de l'activité
- Construire, animer et évaluer des séances de Baby-Gym
- Assurer la sécurité des pratiquants

La formation Baby-Gym est nécessaire pour bien encadrer et développer l'activité Baby-Gym. Ce public particulier demande des compétences et un savoir faire spécifique. Il concerne les enfants de 15 mois à 6 ans.

Utilisation du fichier Baby-Gym et des programmes Access gym général et Général GR (les 3 premiers niveaux)

## VOLUME Horaires



Total = 39 H 00  
Formation en centre ..... 39 H 00  
Stage en structure : Entraînement régulier d'un groupe pendant la saison en cours.

## PUBLIC concerné



Toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation de la baby-Gym et qui souhaitent acquérir une première expérience auprès d'un public âgé de 15 mois à 6 ans.

## INSCRIPTION > les conditions



- Etre né en 2001 et avant (avoir 18 ans en 2019)
- Etre licencié FFGym pour la saison en cours

# ANIMATEUR BABY-GYM (15 mois - 6 ans)

## Validation de la formation



- \* Participer à la totalité de la formation
- \* Satisfaire aux épreuves de l'examen :  
Construction de 5 séances et QCM (30 questions)  
Animation d'une partie de séance avec entretien (30'), en Centre de Formation
- \* Posséder le PSC1 pour valider le diplôme

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Tarif inscription = 250 € par candidat

## CALENDRIER



Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
Module 1 Animer	24/25 novembre 2018	gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20
Module 2	2/3 février 2019 et 23/24 février 2019	Gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb et d'une tenue sportive

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

**La formation sera maintenue à partir de 6 participants.**

Livret de formation Offert

Malette Baby-Gym comprise dans le prix de la formation

### ANIMATEUR GR

## PUBLIC concerné



## OBJECTIFS de la formation



- Etre capable de préparer en autonomie pédagogique, une séance d'animation en GR
- Animer et évaluer sur le programme Access Gym Général GR et Access Gym GR
- Assurer la sécurité des pratiquants

Toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation et qui souhaitent acquérir une première expérience auprès d'un public âgé de 7 ans et plus en GR.

## INSCRIPTION ... les conditions



- Etre né en 2004 et avant (avoir 15 ans en 2019)
- Etre licencié FFGym pour la saison en cours

## VOLUME Horaires



- Total : 49H
  - Formation en centre : 49H
    - Module Animer(14h)
    - Module Access Général GR (14h)
    - Module Access Gym GR (21h)
- Stage en structure Entraînement régulier d'un groupe pendant la saison en cours.

# ANIMATEUR GR

## VALIDATION de la formation



- Participer à la totalité de la formation (3 modules)
- Satisfaire aux épreuves pratiques de l'examen :  
Evaluation lors du stage régional
- Posséder le PSC1 pour valider le diplôme

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Tarif inscription :

250 € par candidat

## CALENDRIER



Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
Module 1 Animer	24 et 25 novembre 2018	Gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20
Module 2	12 et 20 janvier 2019	Gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20
Module 3	25 26 et 27 février 2019	Gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs  
(valable toute la durée de la formation)

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb et d'une tenue sportive

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

**La formation sera maintenue à partir de 6 participants.**

Livret de formation Offert

### ANIMATEUR GAF

## PUBLIC concerné



## OBJECTIFS de la formation



Toutes les personnes qui ont un projet dans le domaine de l'animation et qui souhaitent acquérir une première expérience auprès d'un public âgé de 7 ans et plus

- Etre capable de préparer en autonomie pédagogique, une séance d'animation en activités gymniques acrobatiques et en GAF.
- Animer et évaluer des séances de gymnastique Access GAF et apprentissage technique des éléments de base
- Assurer la sécurité des pratiquants

## INSCRIPTION ... les conditions



- Etre né en 2004 et avant (avoir 15 ans en 2019)
- Etre licencié FFGym pour la saison en cours

## VOLUME Horaires



- Total : 49H
- Formation en centre : 49H
- Stage en structure Entraînement régulier d'un groupe pendant la saison en cours.

# ANIMATEUR GAF

## VALIDATION de la formation



- Participer à la totalité de la formation (3 modules)
- Satisfaire aux épreuves pratiques de l'examen :  
Evaluation lors du stage régional
- Posséder le PSC1 pour valider le diplôme

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION

Tarif inscription :

250 € par candidat

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs (valable toute la durée de la formation)

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb et d'une tenue sportive

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

**La formation sera maintenue à partir de 6 participants.**

Livret de formation Offert

## CALENDRIER



Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
Module 1 Animer	24 et 25 novembre 2018	Gymnase Gourdeliane	1 er novembre	20
Module 2	7 et 8 mars 2019	?	1 er novembre	
Module 3	23 et 24 avril 2019	?	1 er novembre	

# JUGE NIVEAU 1

## RÈGLEMENTATION

Avoir 15 ans (2004) dans l'année civile de référence de la saison sportive  
Cette saison 2005 autorisés

## FORMATION

Sous la responsabilité de la région

COMPÉTENCES VISÉES	Calculer la Note E : Identifier et évaluer les fautes générales et spécifiques aux agrès des programmes du secteur fédéral. Calculer la note D des programmes du secteur fédéral.
PROGRAMMES CONCERNÉS	Programme Fédéral A pour rôle de jury D Programme Fédéral A pour rôle de jury E
CONTENU DE LA FORMATION	Droits et devoirs du jury Méthode d'écriture des pénalisations Reconnaissance sur vidéo et technique des éléments du programme fédéral Symbolique de base et symbolique des éléments du programme fédéral. Pratique de jugement.
TEMPS DE FORMATION CONSEILLÉ	15 heures min.

# JUGE NIVEAU 2

ATTENDRE LE COLLOQUE!!!

## RÈGLEMENTATION

Avoir 15 ans dans l'année civile de référence de la saison sportive

## FORMATION

Sous la responsabilité de la région

COMPÉTENCES VISÉES	Diriger un jury Juger l'exécution de tous programmes : identifier et évaluer les fautes générale et spécifiques aux agrès des programmes Fédéral, Performance et code FIG aménage. Calculer la note D du programme fédéral et du programme performance.
PROGRAMMES CONCERNÉS	Programme Performance pour rôle de jury D Tous les programmes pour rôle de jury E
CONTENU DE LA FORMATION	Droits et devoirs du jury Symbolique : des éléments ABC + vitesse + perfectionnement technique : Renforcement des connaissances techniques. Reconnaissance sur vidéo des éléments du programme performance. Tableaux des fautes générales et spécifique du programme performance et code FIG aménagé. Evaluer la valeur artistique. Pratique de jugement.
TEMPS DE FORMATION CONSEILLÉ	20 heures + 6 heures initiales pour ceux qui rentrent directement en N2.???

### JUGE N 1 EXAMEN GAF

## OBJECTIFS de la formation



- Connaître la réglementation du Code de Pointage FFG et FIG
- Connaître les contenus des programmes compétitifs
- Maîtriser les procédures de jugement  
Note D et E des programmes FED A et B et Pous-sines

## PUBLIC concerné



Toutes les personnes qui souhaitent acquérir une compétence dans le domaine du jugement.

Nous conseillons aux cadres en formation de suivre la formation de juge

## INSCRIPTION > les conditions



- Etre né en 2004 et 2005 (jury E) et avant (avoir 15 ans en 2019)
- Etre licencié FFGym pour la saison en cours

## VOLUME Horaires



Total = 15H00 minimum



# JUGE N 1 EXAMEN GAF

## INFORMATIONS



## Validation de la formation



\* Participer à la totalité de la formation, présence active en formation

\* Compétences évaluées au travers de l'examen Fédéral

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION + EXAMEN

Tarif inscription = 60 € par candidat

## CALENDRIER



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr

pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs  
(valable toute la durée de la formation)

### MATÉRIEL

Se munir d'une clé usb

Brochure Technique Nationale

Brochure Technique Régionale

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

**La formation sera maintenue à partir de 6 participants.**

Livret de juge offert.

Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
généralités programmes fédéraux pratique	12/13 janvier 2019	?	10 décembre 2018	20
EXAMEN	27 janvier 2019	?		

### JUGE N2 EXAMEN GAF

## OBJECTIFS de la formation



- Connaître la réglementation du Code de Pointage FFG et FIG
- Connaître les contenus des programmes compétitifs libres FFG
- Maîtriser les procédures de jugement D et E
- \* Mettre en application de Code de Pointage

## PUBLIC concerné



Toutes les personnes qui souhaitent acquérir une compétence dans le domaine du jugement.

Nous conseillons aux cadres en formation de suivre la formation de juge

## INSCRIPTION > les conditions



- Etre né en 2004 et avant (avoir 15 ans en 2019)
- Etre licencié FFGym pour la saison en cours

## VOLUME Horaires



Total = 20H00 minimum + 6 H initiales pour ceux qui rentrent directement en Niveau2

# JUGE N2 EXAMEN GAF

## INFORMATIONS



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

Renvoyer la fiche d'inscription par mail à  
gymguadeloupe@orange.fr  
pujol974@hotmail.fr

Remplir l'autorisation parentale pour les mineurs (valable toute la durée de la formation)

### Matériel

Se munir d'une clé usb  
Brochure Technique Nationale  
Brochure Technique Régionale  
Code de pointage aménagé

### REPAS

A la charge du stagiaire ou de sa structure

**La formation sera maintenue à partir de 6 participants.**

## Validation de la formation



\* Participer à la totalité de la formation, présence active en formation

\* Compétences évaluées au travers de l'examen Fédéral

## CONDITIONS Financières



### COÛT TOTAL DE LA FORMATION + EXAMEN

Tarif inscription = 70 € par candidat

## CALENDRIER



Contenu	Date	Lieu	Date limite d'inscription	Nbre de places
généralités programmes fédéraux pratique	26 / 27 janvier 2019	?	10 décembre 2018	20
code FFG pratique	16/17 février 2019	?		20
EXAMEN	17 février 2019	?		

INTITULE DE LA FORMATION :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Aide - Animateur Baby 3/6 ans | <input type="checkbox"/> Animateur GAF          |
| <input type="checkbox"/> Aide - Animateur GAF/GR       | <input type="checkbox"/> Animateur GR           |
| <input type="checkbox"/> Animateur BABY 15 mois/6 ans  | <input type="checkbox"/> Moniteur GAF/GR ?????? |

Club : ..... N° licence : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

N° Tel : ..... @ : .....

Le Candidat

Date : .....

Signature

Le Président

Signature et cachet de l'association

Niveau 1

Niveau 2

Club : ..... N° licence : .....

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

N° Tel : ..... @ : .....

**TARIFS** : Formations + Examen

**Niveau 1**  
**60 €**

**Niveau 2**  
**70 €**

**OBLIGATIONS :**

Etre licencié(e) pour la saison en cours.

Être âgé(e) de 15 ans (2004) dans l'année civile de la formation, 2005 autorisés pour Niveau 1

**FORMALITES :**

Fiche d'inscription à remplir et à renvoyer par mail à l'adresse du comité régional à : [gymguadeloupe@orange.fr](mailto:gymguadeloupe@orange.fr)  
+ Copie à [pujo974@hotmail.fr](mailto:pujo974@hotmail.fr)

Joindre le règlement par chèque à l'ordre du CRGG ou par virement.

Tout dossier incorrect sera retourné.

Le Candidat

Date : .....

Signature

Le Président

Signature et cachet de l'association

# AUTORISATION PARENTALE

&

## DROIT A L'IMAGE



*Documents obligatoires pour les adolescents, et valable toute la saison sportive pour les regroupements et les diverses formations.*

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
**Gym**

Comité  
Régional  
Guadeloupe

# AUTORISATION PARENTALE

## Autorisation sur mineur et suite à donner

Je soussigné/nous soussignés,

Agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur :

Nom Prénom :

Date de naissance :

N° SS :

N° Lic FFGym :

Club d'appartenance :

ÉCRIRE EN MAJUSCULE

Adresse mail du représentant légal :

### MUTUELLE

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Autorise / autorisons à participer, tout au long de la saison  
aux dites formations ou stages sur convocation du Comité de Gymnastique de Guadeloupe ainsi qu'à, le cas échéant, toutes activités touristiques, culturelles et sportives et de loisirs organisées par le Comité Régional dans le cadre de la dite formation ou stage, sous la responsabilité de cadres majeurs.

### I/ En cas d'accident

Les responsables régionaux, s'efforcent de prévenir la famille dans les plus brefs délais.

J'accepte/nous acceptons que mon/notre enfant : \_\_\_\_\_ soit hospitalisé(e) en  
cas d'urgence et J'autorise/nous autorisons les responsables régionaux à prendre toutes les dispositions  
nécessaires à cet effet

**Coodonnées des personnes à prévenir en cas d'accident :**

N° de téléphone du domicile des parents :

N° de téléphone du travail de la mère :

N° de mobile :

N° de téléphone du travail du père :

N° de mobile :

Nom d'une personne susceptible de prévenir les parents rapidement :

son N° de mobile :

**Médecin traitant :**

Nom Prénom :

N° de tel :

Adresse :

**2/ Déplacements**

Monsieur et Madame \_\_\_\_\_ autorisent le responsable et les autres cadres majeurs à transporter mon fils ou ma fille lors des déplacements durant la dite formation ou le stage (ex: gymnase, restaurant...)

**3/ Règlement intérieur du stage pour les mineurs (Protection des mineurs : Ministère SJS.)**

- \* Les appareils ou jeux vidéos ayant en plus une connexion internet ne peuvent être utilisés dans le cadre des stages régionaux (seuls les téléphones portables avec une connexion de téléphone ordinaire sont acceptés).
- \* Les cigarettes et l'alcool sont prohibés durant la formation ou le stage.
- \* Les horaires devront être respectés (en particulier le soir).
- \* Il est interdit de sortir du gymnase, salle de formation et du lieu d'hébergement sans la permission du responsable.

Toute enfreinte à ces dispositifs sera sanctionnée par un appel auprès des parents et selon la gravité, un retour immédiat au domicile.

En signant cette fiche, les parents et stagiaires s'engagent à respecter ces dispositions.

FAIT À ....., LE ...../...../.....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL



## DROIT A L'IMAGE

Je soussigné, nous soussignés (Nom et prénom) : .....

### POUR LES MINEURS

Agissant en qualité de représentant légal du ou de la licencié(e) mineur(e) :  
(Nom et prénoms) .....

- Est informé que des images pourront être prises lors de toutes les activités gymniques et sportives du club (entraînements, compétitions, diverses manifestations, etc.) sur lesquelles figureront mon enfant mineur ;
- Est informé que ces images pourront faire l'objet d'une commercialisation (dans le cadre de la promotion de la gymnastique) ;
- Autorise le club et le Comité Régional de Guadeloupe à utiliser ces images sur quelque support que ce soit (article de presse, tract, affichage hall et salle, document publicitaire, site Internet...) pour cette saison sans contrepartie d'aucune sorte.

### POUR LES MAJEURS

- Est informé que des images pourront être prises lors de toutes les activités gymniques (entraînements, compétitions, diverses manifestations, etc.) sur lesquelles je pourrais figurer ;
- Est informé que ces images pourront faire l'objet d'une commercialisation (dans le cadre de la promotion de la gymnastique) ;
- Autorise le club et le Comité Régional de Guadeloupe à utiliser ces images sur quelque support que ce soit (article de presse, tract, affichage hall et salle, document publicitaire, site Internet...) pour la saison ..... / ..... sans contrepartie d'aucune sorte.

Je soussigné/nous soussignés, .....  
agissant en qualité de représentant/s légal/aux de l'enfant mineur, déclare avoir pris connaissance du droit à l'image et en accepter en tous points.

FAIT À ....., LE ...../...../.....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL  
précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

# BROCHURE REGIONALE GUADELOUPE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE



2018 – 2019

## SOMMAIRE

### CONTACTS

<b>Comité régional</b>	<b>3</b>
<b>Commission technique GR</b>	<b>3</b>

### COMPETITIONS

<b>Généralités</b>	<b>4</b>
<b>Calendrier de la saison 2017-2018</b>	<b>7</b>
<b>Tableau de correspondance de niveaux de pratiques</b>	<b>8</b>
<b>Programmes Antilles-Guyane</b>	<b>10</b>

### SECTEUR JEUNESSE

<b>Access gym / Coupe formation</b>	<b>14</b>
-------------------------------------	-----------

### FORMATION

<b>Juges</b>	<b>15</b>
--------------	-----------

## CONTACTS

### COMITE REGIONAL

Président : Mr Jean-Philippe SILMON

Agent de développement : Mme Nathalie PUJOL

C.R.G.G.

8/9 immeuble Lacroix, 97139 LES ABYMES

Tel / Fax : 05 90 20 47 43

Portable : 06 90 33 05 07

### COMMISSION TECHNIQUE GR

<b>Déléguée Technique Régionale</b>	<b>PRIAM Owen</b>	Owenpriam.gr@gmail.com	06.96.81.92.01
<b>Responsable des juges</b>	<b>CAPELLE Hélène</b> MIMIFIR Sabrina (adjointe) CALODAT Yaël (adjointe)	leloune971@hotmail.com	06.90.56.18.09
<b>Responsable jeunesse (CF-ACCESS)</b>	<b>PRIAM Owen</b> ALTIS Célia (adjointe) CALODAT Yaël (adjointe)	Owenpriam.gr@gmail.com	06.96.81.92.01
<b>Responsable de la formation de cadres</b>	<b>Nathalie PUJOL</b>	pujol974@hotmail.fr	06.90.93.18.67
<b>Responsable compétition</b>	<b>PRIAM Owen</b> CAPELLE Gislène (adjointe)	owenpriam@gmail.com	06.96.81.92.01

Il est rappelé que la communication s'effectue de la manière suivante :

Du club vers la responsable concernée + copie au comité + copie à la déléguée technique.

## GENERALITES

### 1. LICENCE

Elle doit être prise en début de saison sportive.

Pour tout(e) gymnaste participant à une compétition, la licence doit être prise et validée au moins 10 jours avant la date limite des engagements. Vous ne pourrez pas engager une gymnaste si celle-ci n'est pas licenciée.

La licence avec photo sera contrôlée lors des compétitions individuelles et d'ensembles dès la départementale.

### 2. ENGAGEMENTS

Les responsables sont dans la nécessité de connaître rapidement les effectifs afin de pouvoir prévoir l'accueil des compétitions dans des conditions optimales.

Les engagements prévisionnels et engagements nominatifs sont à effectuer sur l'extranet fédéral. Attention, les engagements prévisionnels ne dispensent pas de l'engagement nominatif.

Les engagements en coupe formation sont à effectuer sur l'extranet fédéral selon la même procédure.

**Ouverture des engagements sur l'extranet :** Un mail d'information sera envoyé aux clubs par la Responsable Compétition

**Fermeture des engagements sur l'extranet :** 15 Septembre 2018 (individuel) et 21 décembre 2018 (CF et ensembles)

#### ***Règlement des engagements :***

Le règlement des engagements devra parvenir au moins une semaine avant la date de la compétition.

Le CRGG se réserve le droit d'interdire à une association l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

Modalités :

- Par chèque à l'ordre du CRGG
- Par virement (faire la demande au CRGG des coordonnées bancaires)

#### **Droits d'engagements :**

individuel	duo	ensemble	Coupe formation
8 euros	10 euros	15 euros	5 euros

Tout engagement reste dû et ne sera pas restitué même en cas de forfait pour raison médicale.

#### **PROCEDURE ENGAGEMENTS ANTILLES-GUYANE : sur l'extranet fédéral**

### 3. ORGANISATION

Le Comité Régional de Gymnastique est responsable de la mise en œuvre du championnat de Gymnastique Rythmique.

#### **CANDIDATURES :**

Un tirage au sort a été effectué en présence des responsables de clubs et l'organisation des compétitions est répartie de la façon suivante :

#### **INDIVIDUEL :**

14/10/2018 : Mozaïk Gym                      18/11/2018 : Les Elles                      09/12/2018 : Spirale Guadeloupe

#### **ENSEMBLE :**

24/03/2019 : Mozaïk Gym                      14/04/2019 : Spirale Guadeloupe                      12/05/2019 : Les Elles S

#### **COUPE FORMATION :**

17/02/2019 : Les Elles Sportives                      14/04/2019 : Spirale Guadeloupe

#### **CLUB ORGANISATEUR :**

Le club organisateur doit respecter le cahier des charges des compétitions du Comité Régional de Gymnastique Guadeloupe.

Un exemplaire de son affiche où devront apparaître l'intitulé de la compétition, le lieu, les horaires, le prix de l'entrée, le kit logo obligatoire fourni par le CRG en début de saison. Les clubs sont libres de faire apparaître leurs partenaires, sponsors... en plus du kit logo.

Le club organisateur met en place le secrétariat, la vérification des licences et la vérification des engins. Seuls les membres désignés devront se trouver à ces postes. Un listing des gymnastes engagées sera envoyé par la responsable compétition.

Le club organisateur devra, dès que possible, informer le comité technique des horaires à disposition afin d'établir l'organigramme dans les meilleurs délais.(1 mois avant la date de la compétition si possible)

L'entrée est payante pour tous les spectateurs : 3 euros .

Le club organisateur se verra remettre par le CRGG des badges à remettre à l'entrée de la compétition pour les dirigeants, juges et entraîneurs : 6 pour les entraîneurs, 6 pour les juges et 1 dirigeant.

Une caution de 20 euros devra être déposée.

L'organisation de la compétition étant à la charge complète du club (location de salle, praticable, secrétariat...), les recettes de la buvette et des entrées reviennent au club organisateur.

## 4. RESULTATS ET QUALIFICATIONS

Les palmarès seront envoyés dans les 24h à la FFG qui les publiera dans son espace « résultats ». Les clubs pourront ainsi les consulter sur le site internet FFG.

Se référer à la brochure nationale pour les réclamations.

### QUALIFICATIONS

**INDIVIDUEL** : Toutes les gymnastes sont qualifiées pour la compétition suivante.

Une compétition sélective pour les France sera organisée avec uniquement les catégories à finalité nationale.

A l'issue de la régionale, seule la première gymnaste de chaque catégorie sera proposée à la FFG qui, en fonction des notes, établit les sélections en finale nationale.

Les clubs choisiront les individuelles qu'ils souhaitent envoyer aux Antilles-Guyane.

**ENSEMBLE** : Tous les ensembles sont qualifiés pour la compétition suivante.

Les clubs choisiront donc les ensembles qu'ils souhaitent envoyer aux Antilles-Guyane.

Une compétition régionale sélective pour les France sera organisée avec uniquement les catégories à finalité nationale. A l'issue de cette compétition, seule le premier ensemble de chaque catégorie sera proposé à la FFG qui, en fonction des notes, établit les sélections en finale nationale.

**NB** : Dans le cas où le club de la première place ne souhaite pas faire partir sa gymnaste ou son ensemble, la commission technique se réunira dans la semaine qui suit la compétition pour décider si la qualification peut revenir à la 2° place au regard des notes.

## 5. REGLEMENTATION MEDICALE :

En cas de blessure d'une gymnaste pour une compétition ou la coupe formation ; le certificat médical devra être envoyé dans un délai d'une semaine après la compétition au CRGG.

Le club est prié de prévenir le comité technique de son forfait avant la compétition et de faire la déclaration sur engagym.

## 6. REGLEMENTATION POUR LES GYMNASTES/JUGES/ENTRAINEURS

Les clubs doivent de se référer à la brochure nationale concernant la réglementation et les sanctions concernant les gymnastes, les juges et les entraîneurs sur le plateau de compétition.

## 7. JUGEMENT :

Pour la tenue de juge, se référer à la brochure nationale.

Chaque juge doit être en possession de sa licence avec photo et son carnet de juge. Celui-ci devra être remis pour signature lors de la réunion de juges.

Selon la brochure nationale, les membres du secrétariat doivent impérativement être des juges. Toutefois, afin de ne pas monopoliser des juges déjà peu nombreux, nous précisons qu'en Guadeloupe les personnes chargées du secrétariat ne seront pas nécessairement des juges mais devront être autonomes sur l'utilisation du logiciel.

Les jurys seront envoyés au plus tard 10 jours avant la compétition avec le nom des juges convoqués et les juges clubs par niveau minimum.

Les clubs devront faire remonter à la responsable des juges toute absence de juges 3 jours avant la compétition sinon l'amende pour juge absent sera appliquée.

En cas d'absence, la responsable remplacera le juge absent par soit un juge du même club, soit un juge du même niveau et la modification sera annoncée lors de la réunion de juges.

TOUS les juges devront participer à la réunion de juges de leur rotation (sauf les gymnastes qui officient aussi en tant que juges).

**NB** : Il sera demandé à chaque club de fournir un minimum de trois juges officiant ou en formation à chaque compétition.

OCTOBRE 18			NOVEMBRE 18			DECEMBRE 18			JANVIER 19			FEVRIER 19			MARS 19			AVRIL 19			MAI 19			JUIN 19		
L	1		J	1		S	1		M	1		V	1		V	1		L	1		M	1		S	1	
M	2		V	2		D	2	AG indiv Guyane	M	2		S	2		S	2		M	2		J	2		D	2	
M	3		S	3		L	3		J	3		D	3	Examen Juge 1 et 2	D	3		M	3		V	3		L	3	
J	4		D	4		M	4		V	4		L	4		L	4		J	4		S	4		M	4	
V	5		L	5		M	5		S	5		M	5		M	5		V	5		D	5		M	5	
S	6	réunion info	M	6		J	6		D	6		M	6		M	6		S	6		L	6		J	6	
D	7	code obligatoire	M	7		V	7		L	7		J	7		J	7		D	7		M	7		V	7	France ens
L	8		J	8		S	8		M	8		V	8		V	8		L	8		M	8		S	8	France ens
M	9		V	9		D	9	Région Guadeloupe INDIV	M	9		S	9		S	9		M	9		J	9		D	9	France ens
M	10		S	10	Formation	L	10		J	10		D	10		D	10		M	10		V	10		L	10	
J	11		D	11	Juge 3	M	11		V	11		L	11		L	11		J	11		S	11		M	11	
V	12		L	12		M	12		S	12	Formation	M	12		M	12		V	12		D	12	AG ens	M	12	
S	13		M	13		J	13		D	13	Juge 1 et 2	M	13		M	13		S	13		L	13		J	13	
D	14	Départementale INDIV	M	14		V	14		L	14		J	14		J	14		D	14	Inter ens + CF étape 2	M	14		V	14	
L	15		J	15		S	15		M	15		V	15		V	15		L	15		M	15		S	15	
M	16		V	16		D	16	Examen Juge 3	M	16		S	16		S	16		M	16		J	16		D	16	
M	17		S	17		L	17		J	17		D	17	CF étape 1	D	17		M	17		V	17		L	17	
J	18		D	18	Inter-départ INDIV	M	18		V	18		L	18		L	18		J	18		S	18		M	18	
V	19		L	19		M	19		S	19	Formation	M	19		M	19		V	19		D	19		M	19	
S	20		M	20		J	20		D	20	Juge 1 et 2	M	20		M	20		S	20		L	20		J	20	
D	21		M	21		V	21		L	21		J	21		J	21		D	21		M	21		V	21	
L	22		J	22		S	22		M	22		V	22		V	22		L	22		M	22		S	22	
M	23		V	23		D	23		M	23		S	23		S	23		M	23		J	23		D	23	
M	24		S	24	Formation	L	24		J	24		D	24		D	24	Départ ens	M	24		V	24		L	24	
J	25		D	25	Juge 3	M	25		V	25		L	25		L	25		J	25		S	25		M	25	
V	26		L	26		M	26		S	26	France INDIV	M	26		M	26		V	26		D	26		M	26	
S	27		M	27		J	27		D	27	France INDIV	M	27		M	27		S	27		L	27		J	27	

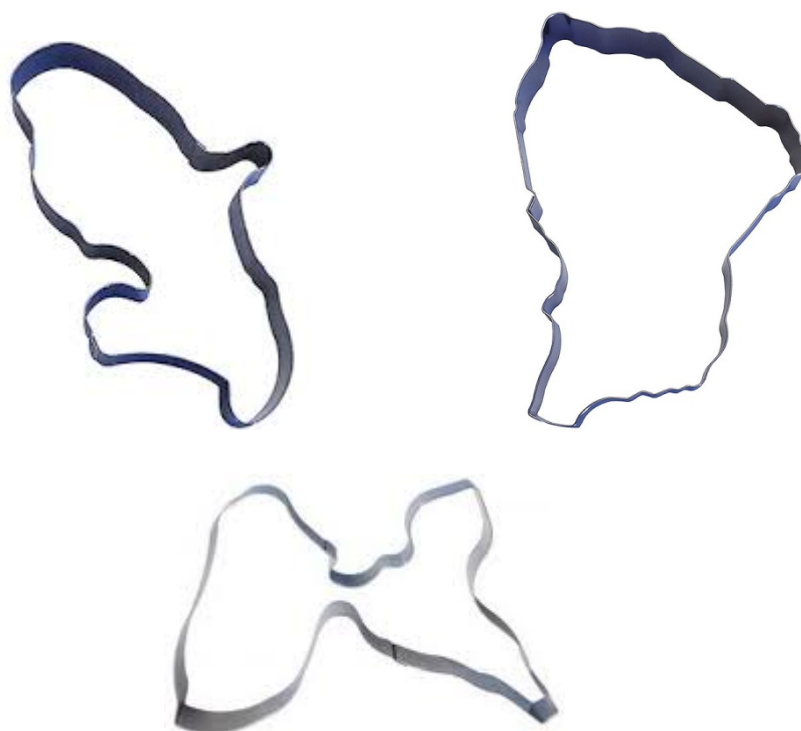


## GENERALITES TECHNIQUES

### CORRESPONDANCE DES NIVEAUX DE PRATIQUES

INDIVIDUEL						ENSEMBLE/EQUIPE								
PERFORMANCE			COMPETITION			PERFORMANCE				COMPETITION				
national			trophée			National				trophée				
A	B	C	FED	REG ind	GwadaGR	Équipe 1-2-3-4	B ens	C duo	esthé	Féd A	Féd B	Féd C	REG duo	REG ens

- ✓ Il est rappelé qu'une gymnaste ne peut s'engager que dans un seul programme individuel et un seul programme ensemble dans la saison sportive tout en respectant le tableau de correspondances de niveau de pratique. (Lecture horizontale)
- ✓ Le surclassement est uniquement valable pour les catégories d'âge (sauf pour les 7-9 ans qui ne peuvent pas être surclassées).
- ✓ Toute demande de dérogation devra parvenir au comité technique avant la date d'ouverture des engagements de la première compétition de la saison de la catégorie concernée.
- ✓ Comme indiquée par la FFG, les compositions d'équipe ne sont pas vérifiées lors de la saisie des engagements mais lors de la première compétition. Toute irrégularité entraînera les sanctions prévues par la brochure nationale.
- ✓ Les nombre de gymnastes indiqués correspond au nombre de gymnastes sur le praticable. Dès la première compétition, une équipe ou un ensemble peut engager 1 remplaçante : bien se référer à la brochure nationale (sinon disqualification)
- ✓ Une gymnaste engagée dans aucun ensemble ou équipe peut à tout moment de la saison intégrer une équipe ou un ensemble et un seul (en respectant les correspondances des niveaux de pratique).
- ✓ Une modification de composition d'un ensemble (un seul changement de nom) est autorisée à chaque étape de la saison (à un niveau de pratique équivalent). Ce changement doit obligatoirement être signalé à l'autorité concernée (responsable des juges et comité).
- ✓ Pour les 7-9 ans : la réglementation est spécifique (cf brochure nationale)



# **PROGRAMMES INTERREGIONAUX GR**

**2018 -2019**

**Antilles / Guyane**

## LES PROGRAMMES 7-9 ANS :

Ce Programme est dédié aux **gymnastes nées en 2012-2011 et 2010**. Les pré-requis et le contenu sont en lien avec la lettre FFgym GR 2018-2019 p 2.

		Programmes 7-9 ans		
		7 ans	8 ans	9 ans
Performance	Individuel régional	2012	2011	2010
	Ensemble performance	ML (voir brochure nationale) Ballon		
Compétition	Ensemble fédéral	Cerceaux		

Les gymnastes engagées en individuel régional ne peuvent être engagées dans l'ensemble fédéral mais peuvent s'engager dans l'ensemble performance (respect des niveaux de pratique)

### INDIVIDUEL REGIONAL 7-9 ans :

**Saison :** Première partie de saison (avec le championnat individuel)

**Conditions d'engagements :** **Pour les 7-8 ans :** présenter en parallèle la CF3 ou CF4 dans leurs intégralités pendant la saison ou avoir déjà validé l'un des deux niveaux

**Pour les 9 ans :** Avoir validé la CF3 ou CF4

#### Programmes et notations

- Musique de 1'15 à 1'30 (paroles autorisées)
- Le nombre de difficultés indiqué correspond au maximum présenté. **Difficulté supplémentaire : -0,3pt**

Temps 1'15 à 1'30	Engin	Contrat D	E	Total
7-9 ans	Main libre	6 diff de la liste 10-11 ans avec 2 sauts dont un en battement tendu, 2 équilibres (pied à plat autorisé), 2 rotations dont un pivot (voir brochure nationale)	Code FIG	

### ENSEMBLE PERFORMANCE 7-9 ans (4 à 5 gyms) (seulement pour la Guadeloupe)

**Saison :** Deuxième partie de saison (avec le championnat ensemble)

**Conditions d'engagements :** Doit présenter en parallèle la CF2, CF3 ou CF4

#### Programmes et notations

- Musique libre : 1' à 1'30 paroles autorisées
- 1 pas de danse minimum : **Absence d'un pas de danse : - 0, 3 point**
- 1 R max : **-0.30 point par R supplémentaire**
- 4 collaborations minimum : **- 0,3 pt par collabo manquante (cf exigences code FIG)**
- **Echange manquant : 0,3 point**
- Les DC supplémentaires à 0,1 (sur les pas de danse, R) sont autorisées
- Les **DC exigées doivent être isolés et simultanés.**
- Des DC à 0,10 pourront être utilisées sur les Echanges, si elles sont différentes des DC isolées. Si une DC identique est utilisée, elle ne sera pas comptabilisée sur l'E.

Temps 1'15 à 1'30	Engin	Contrat D : Bonification de +0,2 par gymnaste en D pour la 5° gymnaste (D1/D2)	E	Total
7-9 ans	BALLON	3 DC (valeur non limité) 2 échanges D max : 5 points	Code FIG	17,00

### ENSEMBLE FEDERAL 7-9 ans (4 à 7 gyms) (seulement pour la Guadeloupe)

**Saison :** Deuxième partie de saison (avec le championnat ensemble)

**Conditions d'engagements :** Doit présenter en parallèle la CF2, CF3 ou CF4

#### Programmes et notations :

- Musique libre : 1'15 à 1'30 paroles autorisées
- R/CR /CRR/CRRR interdites : **Pénalité de -0,3point par R CR CRR ou CRRR présentée**
- Les DC doivent être présentés de manière isolée et simultanés
- Des DC à 0,10 pourront être utilisées sur les Echanges, si elles sont différentes des DC isolées. Si une DC identique est utilisée, elle ne sera pas comptabilisée sur l'E.
- Chaque groupe corporel doit être représenté au moins 1 fois : **GC manquant (non présenté): - 0,3 point**
- 1 pas de danse minimum : **Absence d'un pas de danse : - 0, 3 point**
- R interdits : **-0.50 point par EDR**
- 4 collaborations minimum : **- 0,3 pt par collabo manquante (cf exigences code FIG)**
- **Echange manquant : 0,3 point**
- Les DC supplémentaires à 0,1 (sur les pas de danse) ne sont pas autorisées : **- 0,3 par DC supplémentaire**

Temps 1' à 1'30	Engin	Contrat D : Bonification de +0,2 par gymnaste en D à partir de la 5° gymnaste (D1/D2)	E	Total
7-9 ans	CERCEAU	3 DC (valeur 0,1 max) 2 Echanges <b>obligatoire</b> par lancer D Max : 3points	CODE FIG	15,00

## TROPHEE REGIONAL INDIVIDUEL

### Saison

- Première partie de saison (avec le championnat individuel)

### Programmes et notations

- Musique de 1' à 1'30 (paroles autorisées)
- Difficultés autorisées : 0,1 max et éléments corporels **Difficulté interdite: -0,3 pt**
- 1 R minimum (pas de max) : **R manquante : - 0,3pt**
- 2 pas de danse minimum. **Absence d'un pas de danse : - 0,3 pt**
- Chaque groupe corporel doit être représenté au moins 1 fois pour les catégories ayant 5 difficultés et au moins 2 fois pour les catégories au-delà de 5 difficultés. **GC manquant : - 0,3 pt**
- Les gymnastes doivent présenter tous les groupes techniques fondamentaux : **chaque élément manquant : -0,3pt**
- Les totaux annoncés en D sont des notes maximum validées.
- Le nombre de difficultés indiqué correspond au maximum présenté. **Difficulté supplémentaire : -0,3pt**
- Les DC supplémentaires à 0,1 (sur les pas de danse, R, DE) ne sont pas autorisées : **- 0,3 par DC supplémentaire**

Temps 1' à 1'30	Engin	Contrat D	E	Total
10-11 ans	CERCEAU	2 diff + 2 élém corp D max = 2.00	Code FIG	14.00
13 ans et -	CORDE	2 diffs + 2 élém corp D max = 2.50	Code FIG	14.50
15 ans et -	CERCEAU	2 diffs + 3 élém corp D max = 2.50	Code FIG	14.50
17 ans et -	BALLON	3 diffs + 2 élém corp D max = 3.00	Code FIG	15.00
18 ans et +	LIBRE	3 diffs + 3 élém corp D max = 3,00	Code FIG	15.00

## TROPHEE REGIONAL DUO

### Saison

- Deuxième partie de saison (avec les championnats des ensembles)

### Programmes et notations

- Musique de 1'30 à 2'00 (paroles autorisées)
- Les totaux annoncés en D sont des notes maximum validées : **Diff supplémentaire / manquante: - 0,3 point**
- Difficultés autorisées : 0,1 + liste trophée fédérale de lettre FFGYM **Diff interdite : - 0,3 point**
- Chaque groupe corporel doit être représenté au moins 1 fois : **GC manquant (non présenté): - 0,3 point**
- 1 pas de danse minimum : **Absence d'un pas de danse : - 0,3 point**
- 1 R maximum, pas obligatoire : **R supplémentaire : - 0,3 point**
- 4 Collaborations minimum. CR et CRR autorisées : **Collabo manquante : - 0,3 pt**
- La valeur d'un échange de base est 0,2 auxquels on ajoute les critères avec difficulté OU critère de bonification) **Seul les échanges par grand ou moyen lancer sont comptabilisables Echange manquant : -0,30 point**
- Les échanges doivent être différents (pénalisés en artistique)
- Le travail collectif doit être varié (contraste, synchronisée, chorale, cascade ou canon) sinon pénalisé en artistique
- Les DC supplémentaires à 0,1 (sur les pas de danse, R) ne sont pas autorisées : **- 0,3 par DC supplémentaire**
- Des DC à 0,10 pourront être utilisées (et comptabilisées) sur les Echanges, si elles sont différentes des DC isolées. Si une DC identique est utilisée, elle ne sera pas comptabilisée sur l'E.

Temps 1'30 à 2'00	Engin	Contrat D	E	total
10-11 ans	BALLON	2 échanges et 3 difficultés D MAX = 3.00	Code FIG	15.00
12 – 14 ans et moins	Cerceau/ Massues	2 échanges et 3 difficultés D MAX = 3.50	Code FIG	15.50
15 ans et +	Cerceau / Ruban	3 échanges et 3 difficultés D MAX = 4.00	Code FIG	16.00

## TROPHEE REGIONAL ENSEMBLE

### Composition des équipes

- 3 à 8 gymnastes pour les autres catégories (**bonification de +0,2 par gymnaste en D à partir de la 5° gymnaste**)

### Programmes et notations :

- Enchaînement libre
- Musique libre (paroles autorisées) : 1'15 à 1'45
- Exécution/artistique code FIG sur 12 points
- R/CR /CRR/CRRR interdites : **Pénalité de -0,3point par R CR CRR ou CRRR présentée**

### Particularités des programmes libres

- Les éléments corporels doivent être présentés de manière isolée (pas sur des échanges). Une bonification est toutefois possible pour un élément corporel (critère comme rotation) sous un échange mais il ne sera pas comptabilisé dans les éléments corporels.
- Chaque groupe corporel doit être représenté au moins 1 fois : **GC manquant (non présenté): - 0,3 point**
- 1 pas de danse minimum : **Absence d'un pas de danse : - 0, 3 point**
- R interdits : **-0.30 point par R**
- 4 collaborations minimum : **- 0,3 pt par collabo manquante (cf exigences code FIG)**
- **Echange manquant : 0,3 point**
- Les DC supplémentaires à 0,1 (sur les pas de danse) ne sont pas autorisées : **- 0,3 par DC supplémentaire**
- Les **DC/EC exigés doivent être isolés et simultanés.**
- Des DC à 0,10 pourront être utilisées (et comptabilisées) sur les Echanges, si elles sont différentes des DC isolées. Si une DC identique est utilisée, elle ne sera pas comptabilisée sur l'E.

PROGRAMME LIBRE				
Catégorie d'âge	Engin	D Bonification de +0,2 par gymnaste en D à partir de la 5° gymnaste	E	Total
10-11 ans	Ballons	1 difficulté et 2 éléments corporels 1 échange (+bonification possible) : <b><u>NOTE MAX D = 2.00 points</u></b>	CODE FIG	14.00

PROGRAMMES LIBRES				
Catégorie d'âge	Engin	D Bonification de +0,2 par gymnaste en D à partir de la 5° gymnaste	E	Total
13 ans et moins	Massues	1 difficulté et 2 éléments corporels 1 échange (+bonification possible) : <b><u>NOTE MAX D = 2.50 points</u></b>	CODE FIG	14.50
15 ans et moins	Cerceaux	2 difficultés + 1 élément corporel 2 échanges (+ bonification possible) <b><u>NOTE MAX D = 3,00 points</u></b>	Code FIG	15.00
Toutes Catégories	Ballons	3 difficultés et 1 élément corporel 2 échanges (+bonification possible) <b><u>NOTE MAX D = 3.50 points</u></b>	CODE FIG	15.50

## TROPHEE ANTILLES-GUYANE

**Saison** : deuxième partie de saison (avec le championnat ensemble)

### Généralités

Cette catégorie s'adresse particulièrement aux gymnastes débutantes arrivant tardivement dans la saison ou débutant la gymnastique.

Les gymnastes du Trophée Antilles-Guyane participent aux Championnats des Ensembles (en deuxième partie de saison).

La finalité est inter-régionale donc ce programme est commun à la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane. Les gymnastes engagées en Trophée Antilles-Guyane ne peuvent pas participer à d'autres compétitions dans la même saison, mais peuvent en parallèle présenter la Coupe Formation.

### Contenu technique

- Musique avec paroles autorisées de 1' à 1'30
- Pas de fiche D
- Difficultés interdites, éléments corporels uniquement à sélectionner parmi la liste jointe : **Difficulté interdite ou élément supplémentaire : -0,5pt**
- R interdite : **R: - 0,5pt**
- DE autorisée non valorisée
- Une combinaison de pas de danse minimum : **Absence d'un pas de danse : - 0,3pt**
- Chaque groupe corporel doit être représenté au moins 1 fois : **GC manquant : - 0,3 pt**
- Les totaux annoncés en D sont des notes maximum validées.
- Le nombre d'éléments indiqué correspond au maximum présenté : **Difficulté supplémentaire : -0,5pt**

Temps 1' à 1'30	Engin	Contrat D	E	Total
<b>10-11 ans</b>	Ballon	3 éléments. <b>D MAX = 1.50 point</b>	CODE FIG	13.50
<b>12-13 ans</b>	Massues	4 éléments <b>D MAX = 2.00 point</b>	CODE FIG	14.00
<b>14-15 ans</b>	Cerceau	5 éléments <b>D MAX = 2.50 point</b>	CODE FIG	14.50
<b>16 ans et +</b>	Ruuban	5 éléments <b>D MAX = 3.00 point</b>	CODE FIG	15.00

### LISTE DES ELEMENTS CORPORELS

Sauts	Saut de chat E29 (vert)	Valeur : 0.10pt
	Un pas enjambé 45° E33 (vert)	Valeur : 0.20pt
	Saut vertical ½ tour	Valeur : 0.20pt
Pivots	Pivot en-dedans retiré genou ½ tour E21(bleu)	Valeur : 0.10pt
	Pas de patinette E16 (bleu)	Valeur : 0.20pt
	Pivot en dedans retiré au jarret 1 tour	Valeur : 0.20pt
Equilibres	Première ½ plié coupé E 13 (vert)	Valeur : 0.10pt
	Arabesque fermé sur ½ pointe A15	Valeur : 0.20pt

## SECTEUR JEUNESSE

### L'ACCESS GYM :

Les programmes Access Gym sont :

- non compétitifs
- d'**animation** qui se veulent attractifs avec une approche pédagogique dynamique et progressive et une formalisation des progrès par paliers successifs.
- des **programmes « clé en main »** prêt à l'emploi avec des solutions adaptées et adaptables. Ils visent à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant leur imagination et leur capacité de création, planification....

Les différents documents sont téléchargeables dans votre espace extranet.

C'est, entre autres, une très bonne préparation au programme de coupe formation.

Nous ne pouvons que vous encourager à utiliser cet outil dans vos clubs pour les loisirs, les poussines, les débutantes ....

Un regroupement sera organisé dans l'année : les informations vous seront données ultérieurement

### LA COUPE FORMATION :

La coupe formation représente la formation de base en gymnastique rythmique et s'adresse particulièrement aux gymnastes de 7 à 11 ans.

### **CAS DE RATRAPAGES :**

- Absence pour motif médical avec un justificatif du médecin
- Absence pour raison scolaire (sorties, classe de découverte...) avec justificatif de l'établissement scolaire

Les justificatifs sont à envoyer à la responsable jeunesse dans un délai d'une semaine après la compétition.

Les engagements devront être faits sur l'extranet.

Les clubs qui souhaitent imprimer les livrets de CF pour leur gymnaste pourront les faire signer par la responsable jeunesse après les avoir remplis.

## LA COUPE FORMATION 1

La validation de la coupe formation niveau 1 est validée au niveau des clubs (brochure nationale)

### ÉTAPE 1

Fin 1<sup>er</sup> trimestre ou début 2<sup>ème</sup> trimestre

	MESURES MORPHO.	PRÉPARATION PHYSIQUE	PRÉPARATION CORPORELLE	PRÉPARATION AUX ENGIN
CF2		6 Tests Physiques	Le ML Enchaînement libre, avec 8 éléments imposés au niveau national	L'engin « Programmé » Enchaînement libre, avec 5 éléments du répertoire
CF3		9 Tests Physiques	Le ML Enchaînement imposé au niveau national	L'engin « Programmé » Enchaînement imposé au niveau national
CF4	1/Taille debout 2/Taille assise 3/Poids	13 Tests Physiques		

**ENGIN PROGRAMME CF2  
Ballon**

**ENGIN PROGRAMME CF3  
Imposé corde**

## ÉTAPE 2

3<sup>ème</sup> trimestre

	MESURES MORPHO.	PRÉPARATION PHYSIQUE	PRÉPARATION CORPORELLE	PRÉPARATION AUX ENGINES
CF2			Le ML Enchaînement libre, avec 8 éléments imposés au niveau national	L'engin « Surprise » Séquence apprise sur place ou quelques jours avant, avec 3 éléments du répertoire
CF3			Le ML Enchaînement imposé au niveau national.	L'engin « Surprise » Enchaînement imposé au niveau national
CF4			Le ML Enchaînement libre + L'IMPROVISATION	3 Engins « programmés » Enchaînements imposés au niveau national

## FORMATION DE CADRES

Se référer à la brochure générale

## FORMATION DE JUGES

### COLLOQUE NATIONAL DES FORMATEURS DE JUGES (pour information)

30 Septembre 2018.

### Réunion d'information du nouveau (obligatoire)

Le 6 ou 7 Octobre 2018

Lieu et horaires à préciser.

### Formation juge niveau 3

Samedis 10 et 24 Novembre 2018

Dimanches 11 et 25 Novembre 2018

Examen le 16 Décembre 2018

### Formation juge niveau 1 et 2

Samedis 12 et 19 Janvier 2019

Dimanches 13 et 20 Janvier 2019

Examen le 03 Février 2019

### Formation et juge niveau 4

A préciser

Les juges en formation mineurs devront remplir et apporter l'autorisation parentale à la responsable de formation dès le premier jour de formation sans quoi ils ne pourront être acceptés.